



# Suisse

## Indice d'Ingérence de l'Industrie du Tabac 2023

**Date de publication : novembre 2023**

**Auteurs :**

Kris Schürch  
Sascha Moore Boffi  
Pascal Diethelm  
Luciano Ruggia

**Remerciements :**

Les auteurs tiennent à remercier pour leur contribution à ce document :  
Claudia Künzli, Ligue pulmonaire suisse  
Luc Lebon, Centre universitaire de médecine générale et de santé publique (Unisanté)  
Stefanie de Borba et Markus Ossola, Ligue suisse contre le cancer  
Barbara Weil, Fédération des médecins suisses (FMH).  
Markus Dick et Julia Leijola, stop2drop  
Philipp Tinguely, Fondation Suisse de Cardiologie

Sans la contribution de chacune de ces personnes, ce document n'aurait pu voir le jour.

Les auteurs souhaitent également exprimer leur sincère gratitude à Mary Assunta du Centre mondial pour la bonne gouvernance dans la lutte antitabac (GGTC) pour ses conseils éditoriaux.

**Avec le soutien de :**



**Association suisse  
pour la prévention  
du tabagisme**

**LUNGENLIGA  
LIGUE PULMONAIRE  
LEGA POLMONARE**



**unisanté**



**ligue suisse contre le cancer**

Centre universitaire de médecine générale  
et santé publique · Lausanne



**Fondation Suisse  
de Cardiologie**



**ADDICTION | SUISSE**

**Citation suggérée** : Schürch, Moore Boffi, Diethelm, Ruggia. Switzerland Tobacco Industry Interference Index 2023. Global Center for Good Governance in Tobacco Control (GGTC) & Swiss Association for Tobacco Control. Nov. 2023.

## **Méthodologie**

Le présent rapport s'appuie sur un questionnaire conçu par l'Alliance pour la lutte antitabac en Asie du Sud-Est (SEATCA). Celui-ci comporte 20 questions basées sur les recommandations de l'article 5.3. Les données utilisées dans ce rapport proviennent exclusivement du domaine public. L'évaluation a été réalisée à l'aide d'un système de notation. Le score s'échelonne de 0 à 5, où 5 indique le niveau le plus élevé d'ingérence de la part de l'industrie, et 1 une ingérence faible ou inexistante. Par conséquent, il est dans l'intérêt du pays que ce score soit le plus bas possible. Un score de « 0 » désigne une absence d'éléments probants ou une question sans objet pour un pays donné. Lorsque plusieurs éléments de preuve sont disponibles, le score appliqué en reflète la moyenne. Les pays non-Parties de la CCLAT de l'OMS appliquent un score de « 0 » à la question 4. Le score total des États non-Parties est divisé par 95 x 100 pour obtenir le score final. Le score exprime l'avis unanime des quatre auteurs. Ce rapport inclut des informations sur les incidents survenus entre avril 2021 et mars 2023, mais aussi sur des incidents antérieurs à avril 2021 dont les conséquences restent d'actualité aujourd'hui.

## Table des matières

Avant-propos.....	5
Abréviations.....	6
Note de synthèse.....	7
Informations générales et introduction .....	10
Résumé des Résultats .....	13
Recommandations .....	15
Résultats et conclusions.....	17
Annexe : Sources.....	49
Bibliographie.....	57

## Avant-propos

La Suisse, nation synonyme de précision, de neutralité et d'engagement en faveur des droits de l'homme, fait face à un défi sans précédent en matière de santé publique. Au cœur de cette crise réside l'influence massive de l'industrie du tabac, qui s'est subrepticement insinuée dans ce qui constitue le tissu même des décisions et des discours politiques de notre pays.

C'est avec un profond sentiment de responsabilité que nous présentons ce rapport sur l'indice d'ingérence de l'industrie du tabac en Suisse. Ce rapport n'est pas seulement une analyse ; c'est un appel à la mobilisation, nous exhortant à reconnaître et à rectifier les liens dangereux qui existent entre les intérêts corporatifs et les politiques nationales. La présence de géants de l'industrie, tels que Philip Morris International, British American Tobacco et Japan Tobacco International, est à l'origine d'un réseau de relations, de stratégies et de discours qui ne cessent de remettre en question les objectifs de santé publique de notre pays.

Notre enquête a fait apparaître des interactions complexes entre l'industrie et la gouvernance, des conflits d'intérêts et une absence manifeste de dispositifs de prévention. Pour chaque élément révélé dans ce rapport, il convient de rappeler que des vies sont en jeu – pas moins de 14 % des décès en Suisse sont attribuables au tabac. En outre, l'environnement auquel nous sommes si attachés est également menacé, l'empreinte écologique du tabac étant fréquemment négligée.

Toutefois, ce document n'est pas un simple exposé. Il s'agit d'une feuille de route qui offre à la Suisse des solutions et des actions tangibles afin de soustraire son discours de santé publique des griffes d'une industrie qui tire profit d'une activité délétère. Bien que nous n'ayons pas encore pleinement adhéré à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, il n'est jamais trop tard pour nous y mettre. Les recommandations de ce rapport peuvent jouer un rôle de porte-flambeau, en guidant la Suisse vers le rétablissement de son engagement en faveur du bien-être de ses citoyens, tant sur le plan de la santé que de l'environnement.

En conclusion, faisons en sorte que ce rapport sur l'ingérence de l'industrie du tabac soit plus qu'un simple document. Qu'il soit l'impulsion conduisant au changement, le catalyseur qui galvanisera notre nation pour qu'elle passe à l'action, garantissant que la santé publique l'emporte sur les objectifs corporatifs. À mesure que nous avançons, n'oublions jamais notre devoir envers nos concitoyens, notre environnement et les valeurs fondamentales chères à la Suisse.

Sincèrement,



Laurence Fehlmann Rielle  
Présidente de l'Association suisse pour la prévention du tabagisme  
(AT Suisse)  
Conseillère nationale suisse depuis 2015

## Abréviations

<b>AT Suisse</b>	Association Suisse pour la prévention du tabagisme
<b>AVS</b>	Assurance-vieillesse et survivants
<b>BAT</b>	British American Tobacco
<b>BIG</b>	Basel Institute on Governance
<b>CCLAT de l'OMS</b>	Convention-cadre pour la lutte antitabac de l'Organisation mondiale de la santé
<b>DFAE</b>	Département fédéral des affaires étrangères
<b>EPFL</b>	École polytechnique fédérale de Lausanne
<b>EPFZ</b>	École polytechnique fédérale de Zurich
<b>FNS</b>	Fonds national suisse de la recherche scientifique
<b>IGSU</b>	La Communauté d'intérêts pour un monde propre
<b>JTI</b>	Japan Tobacco International
<b>KPMG</b>	KPMG International Limited
<b>OFDF</b>	Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières
<b>OFEV</b>	Office fédéral de l'environnement
<b>OFSP</b>	Office fédéral de la santé publique
<b>OMS</b>	Organisation mondiale de la santé
<b>ONG</b>	Organisations non gouvernementales
<b>PMI</b>	Philip Morris International
<b>RSE</b>	Responsabilité sociale des entreprises
<b>SGV/USAM</b>	Schweizerischen Gewerbeverbandes SGV/Union des arts et métiers USAM
<b>SOTA</b>	Société coopérative pour l'achat de tabac indigène (Einkaufsgenossenschaft für Inlandtabak)

## Note de synthèse

L'industrie du tabac en Suisse s'emploie depuis longtemps à saper les efforts de prévention. L'Indice mondial du tabac joue un rôle de garde-fou en mettant en lumière comment les manœuvres d'infiltration et le lobbying d'influence de cette industrie minent les mesures de lutte contre le tabagisme, ce qui entraîne de graves conséquences pour le pays, à la fois en termes de santé publique et d'environnement.

Ce rapport révèle l'influence considérable de l'industrie du tabac sur la politique de santé en Suisse, créant ainsi un cercle vicieux où l'intérêt des entreprises prévaut sur la santé publique. La Suisse, qui accueille de grands groupes du secteur du tabac tels que Philip Morris International, British American Tobacco et Japan Tobacco International, fait preuve d'un laxisme extrême en laissant ces entreprises mettre en œuvre des stratégies allant de la manipulation politique à la dissimulation des effets nocifs du tabac. Ces pratiques contribuent à perpétuer les problématiques de santé, à paralyser l'élaboration des politiques et à maintenir des taux de tabagisme élevés. Fait alarmant, le tabac est responsable d'environ 14 % du nombre total de décès en Suisse. Bien que la Suisse ait signé la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT), le fait qu'elle n'ait pas ratifié l'accord permet à l'industrie de prospérer.

## Principaux constats

Le rapport examine sept indicateurs clés mettant en évidence le poids déterminant de l'industrie du tabac dans l'élaboration des politiques en Suisse :

### 1. Participation de l'industrie à l'élaboration des politiques

L'absence de dispositions gouvernementales interdisant à l'industrie du tabac de participer à l'élaboration des politiques en Suisse lui permet d'influencer la législation, d'édulcorer et de freiner les mesures de lutte contre le tabagisme.

### 2. Activités RSE de l'industrie

En l'absence de mesures empêchant les partenariats avec les acteurs du tabac, ceux-ci utilisent des tactiques de responsabilité sociale des entreprises (RSE) pour légitimer leur industrie et influencer les réseaux des décideurs politiques.

### 3. Avantages pour l'industrie

Le fait que la Suisse n'ait toujours pas ratifié la CCLAT, le gel de l'imposition du tabac et les faibles contraintes réglementaires ont largement profité à l'industrie du tabac, faisant de la Suisse un terrain de jeu politique et un champ d'expérimentation pour le marketing.

### 4. Interactions sans nécessité

Les interactions répétées entre les autorités et l'industrie du tabac lui permettent d'établir avec ceux-ci des relations étroites et banalisent la présence de cette industrie au sein des réseaux politiques.

#### **5. Transparence**

Le manque d'exigences en matière de transparence rend opaques les relations entre les autorités et l'industrie du tabac, favorisant ainsi les opportunités de collaborations non déclarées.

#### **6. Conflit d'intérêts**

L'absence de réglementation nationale concernant le financement des candidats politiques par l'industrie du tabac favorise l'existence de liens complexes et souvent dissimulés entre cette industrie et les personnalités politiques suisses.

#### **7. Mesures préventives**

L'absence de mesures préventives visant à encadrer l'industrie du tabac en Suisse ne fait qu'exacerber le problème, aucune politique n'ayant été mise en place pour exiger la divulgation d'informations ou établir des lignes directrices sur la conduite à tenir.

## **Recommandations**

Il est impératif que les autorités suisses reconnaissent le conflit inhérent opposant la santé publique à la production, au marketing et à la vente des produits du tabac. À cette fin, le rapport propose des recommandations concrètes afin de remédier aux conséquences du tabac sur la santé et l'environnement, et notamment :

1. de limiter les interactions politiques avec l'industrie du tabac ;
2. d'exiger la divulgation en toute transparence de toutes les interactions avec l'industrie du tabac ;
3. de mettre un terme aux mesures de soutien en faveur de l'industrie du tabac ;
4. d'exclure l'industrie du tabac du processus d'élaboration des politiques.

La Suisse tout entière doit mettre en œuvre une stratégie nationale globale de lutte contre le tabagisme s'alignant sur la CCLAT de l'OMS. Le soutien aux ONG et aux projets qui garantissent la ratification de la CCLAT sera crucial pour faire évoluer le statu quo.

## **Conclusions**

L'influence abusive de l'industrie du tabac sur les politiques de santé et sur le paysage sociétal de la Suisse constitue un problème urgent. Ce rapport souligne à quel point l'emprise de l'industrie est préoccupante et plaide en faveur d'importantes réformes en matière de politique, de transparence et de réglementation. Ce n'est qu'en mettant en place

des politiques fermes, la transparence des informations et une stratégie globale de lutte contre le tabagisme, que la Suisse pourra faire face à cette crise sanitaire, limiter l'influence de l'industrie du tabac et donner la priorité au bien-être de ses citoyens et à l'environnement.

## Informations générales et introduction

« Nous utilisons le doute car c'est le meilleur moyen de rivaliser avec « l'ensemble des faits » présents dans l'esprit du grand public. C'est aussi un moyen efficace de créer la controverse »,

peut-on lire dans un document qualifié de « confidentiel » dans les archives d'un cigarettier, rendues publiques sur ordre d'un tribunal américain.<sup>1</sup> Depuis près d'un siècle, l'industrie du tabac dissimule ce qu'elle sait des effets nocifs sur la santé publique des produits à base de tabac qu'elle commercialise. En dépit des preuves scientifiques qui ne cessent de s'accumuler, l'industrie du tabac a réussi à saper les initiatives en matière de lutte antitabac en recourant à des tactiques de lobbying dissimulées dans le but de tromper le public quant au fait que le tabac est l'une des principales causes de maladies non transmissibles et de mortalité.<sup>2</sup> La situation n'est pas différente en Suisse, où l'industrie du tabac a exploité la faiblesse des politiques de lutte antitabac pour instaurer un engrenage implacable de stratégies politiques, juridiques et de relations publiques garantissant l'inefficacité des politiques de lutte antitabac.

### **Industrie du tabac et prévalence du tabagisme en Suisse**

Dans un document stratégique strictement confidentiel préparé par l'agence de relations publiques Burson-Marsteller pour Philip Morris en 1990 pour la région EMEA (EFTA - Association européenne de libre-échange, Europe de l'Est, Moyen-Orient, Afrique), on peut lire :

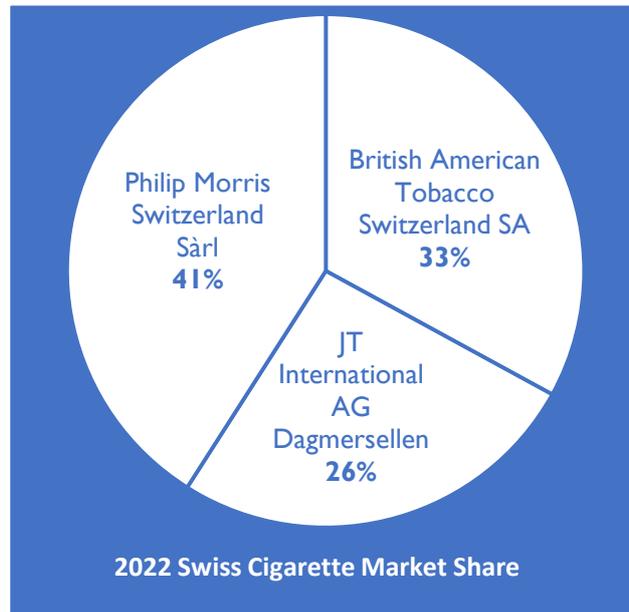
« Une sorte de guerre sociale – bien que masquée – semble faire rage en Suisse, guerre que les fumeurs risquent de perdre à moins que l'industrie ne propose des munitions permettant de recréer l'harmonie sociale. »<sup>2</sup>

Lee and Glantz (2001) ont publié ces conclusions dans un rapport décrivant les efforts fructueux de l'industrie du tabac pour contrer l'élaboration des politiques antitabac en Suisse.<sup>2</sup> Depuis lors, les progrès en matière de lutte antitabac ont été maigres, car ils ont été largement entravés par le puissant réseau du lobby du tabac qui infiltre les milieux politiques suisses. Par exemple, sur l'Échelle de contrôle du tabac 2021, la Suisse reste à l'avant-dernière place (36<sup>e</sup> sur 37<sup>e</sup>).<sup>3</sup> En outre, près de 20 ans après avoir signé la Convention-cadre pour la lutte antitabac (CCLAT) de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la Suisse ne l'a toujours pas ratifiée.

Trois des plus grandes multinationales du tabac sont basées en Suisse. Philip Morris International (PMI) a son centre d'opérations mondial dans la ville de Lausanne, dans l'ouest du pays, et son centre de recherche et développement (R&D) à Neuchâtel. Japan Tobacco International (JTI) a son siège mondial à Genève. British American Tobacco (BAT) est fortement implanté à Lausanne et possède des bureaux nationaux et internationaux dans le

canton du Jura. Chaque multinationale possède une manufacture de tabac en Suisse : BAT à Boncourt (JU), JTI à Dagmersellen (LU) et PMI à Neuchâtel (NE).

À la fin du XXe siècle, PMI et BAT ont progressivement acquis ou évincé les cigarettiers locaux, si bien que les deux entreprises se partagent plus de 90 % du marché des cigarettes en Suisse. En 1999, Japan Tobacco a racheté R. J. Reynolds International, qui avait son siège à Genève, et l'a rebaptisé Japan Tobacco International. Les données de 2022 montrent que la part de marché des cigarettes à l'époque était la suivante : PMI: 41%, BAT: 33%, JTI: 26%.<sup>4 5</sup> Pour les produits du tabac chauffé, l'IQOS de PMI détenait 100 % des parts de marché en 2022, mais la présence de Glo de BAT a commencé à s'affirmer davantage en 2023.



Le tabac est l'une des principales causes de décès en Suisse puisqu'il est responsable d'au moins 14 % de l'ensemble des décès annuels.<sup>6</sup> D'après les estimations officielles, en 2017, le taux de tabagisme en Suisse s'élevait à 27 % de la population. Il s'agit probablement d'une sous-estimation.<sup>7</sup> Le taux de tabagisme chez les jeunes (15 à 24 ans) était de 31 %.<sup>8</sup> De plus, en raison de l'absence de politiques nationales efficaces en matière de e-cigarettes, la consommation de celles-ci augmente rapidement chez les jeunes en Suisse. L'enquête HBSC 2023 auprès des jeunes d'âge scolaire (Health Behaviour in School-aged-Children) révèle que plus d'un jeune de 15 ans sur trois en Suisse a consommé au moins un produit à base de tabac ou de nicotine au cours des 30 jours précédant l'enquête, le plus souvent sous la forme de e-cigarettes.<sup>9</sup>

Comme dans de nombreux pays, l'industrie du tabac en Suisse entrave et retarde le développement de politiques de santé publique susceptibles de nuire à ses intérêts. Elle s'immisce dans les discussions réglementaires, influence les décideurs et fait appel à de nombreux lobbyistes afin de contester les mesures de lutte antitabac proposées.<sup>10</sup> Ainsi que le soulignent les conclusions de l'Indice d'ingérence de l'industrie du tabac de cette année pour la Suisse, le lobby du tabac exerce des pressions considérables et en profondeur sur les différents réseaux gouvernementaux. Depuis la dernière édition, nous n'avons fait qu'empirer. Souvent, la frontière entre le décideur politique et le représentant de l'industrie du tabac s'avère difficile à identifier. Le parlement et le gouvernement suisses placent les intérêts de l'industrie du tabac au-dessus de ceux de la santé publique.

En 1999, dans le cadre de la phase préparatoire de l'élaboration de la CCLAT, le Dr Gro Harlem Brundtland, alors directrice générale de l'OMS, a mandaté le Dr Thomas Zeltner,

directeur de l'Office fédéral suisse de la santé publique afin qu'il dirige un groupe d'experts pour enquêter sur la manière dont l'industrie du tabac avait entravé les activités de l'OMS dans le domaine de la lutte antitabac. Le rapport du Dr Zeltner était accablant pour l'industrie et il concluait par la remarque suivante :

« Fondamentalement, cette enquête confirme que le tabagisme n'est pas une menace comme les autres pour la santé mondiale. Les maladies infectieuses n'emploient pas de sociétés multinationales pour leurs relations publiques. Il n'existe pas de groupes de pression pour promouvoir la propagation du choléra. Les moustiques n'ont pas de lobbyistes. Les éléments présentés ici suggèrent que le tabac est un cas à part et que, pour alléger le fardeau qu'il fait peser sur la santé mondiale, il faudra non seulement comprendre la dépendance et traiter les malades, mais aussi, et c'est tout aussi important, venir à bout d'une industrie déterminée et puissante. Si cette enquête contribue à mieux faire comprendre cette situation, le comité d'experts aura mené à bien sa mission. »<sup>11</sup>

Malheureusement, comme en témoigne le présent rapport, près d'un quart de siècle plus tard, la majorité des décideurs politiques compatriotes du Dr Zeltner n'a pas encore compris ce qu'il en était.

Comme l'a dit le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, directeur générale de l'OMS :

« Si le tabac était un virus, cela ferait longtemps qu'il aurait été qualifié de pandémie, et aucun effort ne serait ménagé sur le plan mondial pour l'arrêter. Au lieu de cela, le tabac est une industrie valant plusieurs milliards de dollars, qui tire profit de la mort et de la maladie, qui fait peser des coûts énormes sur les systèmes de santé et qui a de lourdes conséquences économiques en termes de perte de productivité. »<sup>12</sup>

# Résumé des Résultats

## I PARTICIPATION DE L'INDUSTRIE À L'ÉLABORATION DES POLITIQUES

La Suisse a signé la CCLAT de l'OMS en 2004 et, près de 20 ans plus tard, elle ne l'a toujours pas ratifiée. La Suisse n'a aucune règle formelle interdisant la participation de l'industrie du tabac à l'élaboration des politiques de santé publique ou la possibilité pour des responsables gouvernementaux clés de représenter les intérêts de l'industrie du tabac dans les discussions relatives à ces politiques. En outre, comme le gouvernement suisse invite l'industrie du tabac à commenter les projets de directives et de lois, les intérêts de l'industrie sont bien représentés et influencent le processus d'élaboration des politiques, ce qui leur permet d'édulcorer et d'étouffer toute mesure efficace de lutte contre le tabagisme. En l'absence de mesures adéquates pour empêcher la participation de l'industrie, les réseaux profondément interconnectés de représentants de l'industrie du tabac dans les parlements fédéral et cantonaux continuent de permettre au puissant lobby industriel de faire pression sur les décideurs.

## 2 ACTIVITÉS RSE DE L'INDUSTRIE

Le gouvernement fédéral suisse n'a adopté aucune mesure interdisant aux départements fédéraux ou aux fonctionnaires de former des partenariats avec l'industrie du tabac ou d'accepter des offres de parrainage. Cette situation est particulièrement problématique, car les organes du gouvernement fédéral jouent le jeu de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) de l'industrie du tabac, tout comme les institutions de recherche et culturelles publiques qui acceptent son parrainage, et légitiment ainsi l'industrie du tabac en tant qu'acteur social et durable. En outre, les partenariats entre le gouvernement et l'industrie du tabac permettent à cette dernière d'accéder aux réseaux des décideurs politiques, ce qui renforce le lobby du tabac déjà profondément enraciné en Suisse.

## 3 AVANTAGES POUR L'INDUSTRIE

En ne ratifiant pas la CCLAT, la Suisse a adopté des lois fédérales de lutte antitabac minimalistes et incomplètes qui profitent grandement à l'industrie du tabac, en lui permettant de se servir du pays comme d'un terrain de jeu stratégique et d'un laboratoire marketing. Par exemple, l'une des plus importantes victoires de l'industrie du tabac est d'avoir obtenu un gel de l'imposition des produits du tabac depuis 2013, à un niveau bien inférieur à celui recommandé par l'OMS (60 % en Suisse contre 75 %

recommandés par l'OMS). Actuellement, l'industrie du tabac n'a pratiquement aucune contrainte dans la manière dont elle commercialise ses produits en Suisse, qui sont donc particulièrement attrayants pour les jeunes. Même le récent projet de loi visant à interdire la publicité pour le tabac à destination des mineurs n'a qu'une portée limitée et n'est pas conforme à la CCLAT. Ce vide réglementaire est exploité par l'industrie du tabac et des e-cigarettes pour inonder la Suisse de nouveaux produits, que ce soit sous la forme de produits du tabac chauffé, d'une large gamme de e-cigarettes, de snus (depuis 2019) ou encore de sachets de nicotine.

#### **4 INTERACTIONS SANS NÉCESSITÉ**

Des fonctionnaires de tous rangs participent à des réunions régulières ou à d'autres activités sociales auxquelles l'industrie du tabac assiste, qu'elle organise ou qu'elle sponsorise au moins en partie. Ces réunions ou événements récurrents où se rencontrent divers fonctionnaires et représentants de l'industrie favorisent l'établissement de relations étroites et offrent aux représentants de l'industrie du tabac la possibilité d'entrer en contact avec les décideurs politiques. De plus, ces interactions continues banalisent la présence de l'industrie du tabac dans les réseaux politiques suisses.

#### **5 TRANSPARENCE**

Il n'existe aucune loi ni aucun dispositif sérieux obligeant le gouvernement à divulguer publiquement le contenu des réunions ou des interactions avec l'industrie du tabac, ainsi que les contributions de cette dernière, et vice-versa. Les procès-verbaux des réunions correspondantes ne sont pas non plus rendus publics. Cependant, entre 2021 et 2023, plusieurs réunions et interactions avec des représentants du gouvernement liées à l'industrie du tabac ont eu lieu alors qu'elles n'étaient pas strictement nécessaires. Par conséquent, des collaborations avec l'industrie du tabac peuvent être mises en place sans que quiconque soit tenu de divulguer les affiliations qu'il peut avoir avec cette dernière.

#### **6 CONFLIT D'INTÉRÊTS**

Au niveau fédéral, la Suisse ne dispose d'aucune législation nationale interdisant tout type de contribution de la part de l'industrie du tabac aux candidats politiques, aux partis ou aux campagnes, ou exigeant la communication exhaustive de ces contributions. Jusqu'en 2023, elle était le seul pays du Conseil de l'Europe à ne pas avoir adopté de législation visant à réglementer les financements politiques. Les liens entre les personnes actives dans le domaine politique et l'industrie du tabac sont d'autant plus complexes et difficiles à appréhender qu'ils ne sont généralement pas

rendus publics. Néanmoins, il a été possible de trouver plusieurs membres du parlement ou de l'administration fédérale faisant désormais partie du réseau de l'industrie du tabac, tels que Gregor Rutz, conseiller national, Philipp Kutter, conseiller national, Christophe Berdat, ancien secrétaire général du Parti libéral suisse [néolibéral, conservateur], Thomas Borer, ancien ambassadeur de Suisse, et Caroline de Buman, ancienne responsable du secrétariat de la Conférence fédérale sur les marchés publics. On trouve par ailleurs d'anciens employés de l'industrie du tabac qui ont ensuite rejoint l'administration publique, comme Andreane Jordan Meier et Ursula Oesterle.

## 7 MESURES PRÉVENTIVES

La Suisse fait piètre figure dans le domaine des mesures préventives. Le gouvernement suisse n'a mis en place aucune mesure, et aucun chantier n'est en cours à cet égard, pour exiger la divulgation des informations relatives aux interactions avec l'industrie du tabac. Elle n'a pas non plus adopté ni formulé de code de conduite, assorti de normes relatives aux relations avec les représentants de l'industrie du tabac, ni de dispositions exigeant de l'industrie du tabac qu'elle communique périodiquement sur les diverses mesures politiques et de marketing qu'elle a mises en œuvre. Il n'existe pas non plus de programme de sensibilisation systématique aux directives de l'article 5.3 au sein des services gouvernementaux.

## Recommandations

Le fait de produire, de commercialiser et de vendre des produits du tabac est intrinsèquement incompatible avec la santé publique et avec l'Agenda 2030 de l'ONU, ainsi qu'avec les Objectifs de développement durable. L'industrie du tabac, en Suisse et dans le monde, recourt à des stratégies détournées et subtiles pour faire obstacle à la recherche scientifique, aux initiatives de santé publique et aux politiques de lutte contre le tabagisme. Grâce à son réseau de lobbying bien organisé et à ses ressources financières considérables, elle veille à ce que ses intérêts ne soient pas menacés. Consciente de son manque de crédibilité, l'industrie du tabac opère discrètement, cherchant le soutien d'autres acteurs, y compris des politiciens et des organisations apparemment socialement responsables ou durables. En Suisse, elle a habilement exploité la tradition suisse de démocratie consensuelle, en utilisant le processus du débat politique et de la consultation publique pour affaiblir ou stopper les mesures de lutte antitabac. Les politiques de lutte antitabac peu ambitieuses et la capacité de l'industrie du tabac à éloigner les débats sur le tabagisme des questions de santé publique témoignent du succès de l'industrie. La progression de l'industrie des e-cigarettes est un motif supplémentaire d'inquiétude. Il est vital pour la Suisse de maintenir un discours public qui reconnaisse les conséquences du tabagisme sur la santé et l'environnement. Un débat ouvert et une prise de conscience des tactiques employées par l'industrie du tabac dans le domaine politique sont essentiels pour limiter leur influence. Les acteurs de la santé publique en Suisse devraient

envisager d'adopter des approches stratégiques à long terme, notamment en faisant appel à des lobbyistes professionnels, et à des spécialistes des relations publiques, en s'inspirant des contre-stratégies appliquées avec succès dans d'autres pays. Le gouvernement et les principales ONG doivent sans cesse souligner les effets néfastes de l'industrie du tabac sur la santé publique et l'environnement. Les efforts de collaboration entre les entités gouvernementales et non gouvernementales, en particulier le soutien des ONG, comme le prévoit l'article 4.7 de la CCLAT, seront essentiels et nécessiteront la mise en œuvre d'un système continu de sensibilisation aux lignes directrices de l'article 5.3. Les mesures politiques clés devraient inclure les objectifs suivants :

- Limiter les interactions entre les milieux politiques et l'industrie du tabac.
- Exiger la divulgation intégrale de toutes les interactions avec cette industrie à tous les niveaux du gouvernement, de manière systématique et transparente.
- Interdire les mesures de soutien et les privilèges accordés à l'industrie du tabac.
- Exclure l'industrie du tabac de la participation à l'élaboration des politiques de santé publique.

En outre, la Suisse doit adopter une stratégie nationale globale de lutte contre le tabagisme, prévoyant la mise en œuvre intégrale de la CCLAT de l'OMS. Les stratégies nationales de santé publique actuelles concernant les maladies non transmissibles et la dépendance sont trop générales et ne tiennent pas compte du poids du tabagisme sur la santé publique et de l'influence de l'industrie du tabac. Le soutien de projets relevant de l'article 5.3 de la CCLAT par le Fonds de prévention du tabagisme en Suisse est crucial pour promouvoir un changement de statu quo. L'utilisation des lignes directrices pour la mise en œuvre de l'article 5.3 de la convention aura un impact considérable en Suisse.<sup>13</sup>

## Suisse

# Indice d'ingérence de l'industrie du tabac 2023

## Résultats et conclusions

	0	1	2	3	4	5
<b>INDICATEUR I : Niveau de participation de l'industrie à l'élaboration des politiques</b>						
I. Le gouvernement <sup>i</sup> accepte, soutient ou approuve toute offre d'assistance faite par ou en collaboration avec l'industrie du tabac ou toute entité ou personne travaillant à la promotion de ses intérêts <sup>ii</sup> dans la conception ou la mise en œuvre de politiques de santé publique en rapport avec la lutte antitabac. <sup>iii</sup> (Rec. 3.4)						<b>5</b>
<p>La Suisse ne dispose d'aucune règle formelle s'opposant à la participation de l'industrie du tabac à la politique de santé publique.</p> <p><b>A. Le gouvernement suisse défend les intérêts de l'industrie du tabac et les fait passer avant les objectifs de santé publique</b></p> <p>Le 13 octobre 2021, le Conseil fédéral a décidé que l'initiative populaire « Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac » serait soumise au vote le 13 février 2022.<sup>1</sup> Cette initiative demandait que la publicité pour le tabac soit interdite partout où les enfants et les adolescents y sont exposés, par exemple dans les journaux, sur les affiches, sur Internet, dans les cinémas, dans les kiosques ou lors de manifestations publiques. <b>Cette interdiction partielle reste en-deçà de l'interdiction plus complète déjà en vigueur dans de nombreux pays</b>, par exemple dans l'Union européenne (UE), au Royaume-Uni, au Canada et en Australie, l'UE ayant instauré une large interdiction de la publicité en faveur du tabac et de la sponsoring dans les médias en 2003.<sup>14-16</sup> Néanmoins, le Conseil fédéral suisse (le Gouvernement) et l'Assemblée fédérale suisse (le Parlement) ont déclaré que « l'initiative allait trop loin » et ont estimé que la loi sur les produits du tabac adoptée par le Parlement le 1<sup>er</sup> octobre 2021 était suffisante pour constituer une « contre-proposition indirecte » à l'initiative populaire, privilégiant ainsi les intérêts de l'industrie du tabac au détriment de la santé des jeunes Suisses.<sup>17</sup></p> <p>Dans un communiqué de presse du 9 décembre 2021, le Conseil fédéral a donné un aperçu de sa contre-proposition, en déclarant que s'il souhaitait protéger les jeunes des effets nocifs de la consommation de tabac, il souhaitait également continuer à autoriser la publicité dans les kiosques, dans la presse ou sur Internet, ainsi que le parrainage de manifestations nationales, « tenant ainsi également compte des préoccupations du secteur privé et des entreprises. »<sup>17 18</sup> Dans son message au Parlement, le gouvernement a également exprimé « <b>sa volonté de restreindre la publicité dans une mesure qui soit acceptable pour l'industrie du tabac.</b> »<sup>19</sup> Le Conseil fédéral et le Parlement suisses ont, de fait, continué à soutenir les intérêts de l'industrie du tabac lors d'une votation nationale, sacrifiant ainsi la santé publique.</p>						

<sup>i</sup> Le terme « gouvernement » désigne tout agent public, qu'il agisse ou non dans le cadre de ses pouvoirs, dès lors qu'il est investi de ces pouvoirs ou qu'il se présente à autrui comme tel.

<sup>ii</sup> Le terme « industrie du tabac » inclut ceux qui représentent ses intérêts ou qui travaillent à la promotion de ses intérêts, y compris l'industrie du tabac appartenant à l'État.

<sup>iii</sup> L'« offre d'assistance » peut inclure des projets de législation, des contributions techniques, des recommandations, la supervision d'un programme d'études.

## B. Les parlementaires défendent les intérêts de l'industrie du tabac

L'Assemblée fédérale suisse est composée de deux chambres : le Conseil national représente le peuple et le Conseil des États représente les cantons (États) dans le cadre de l'élaboration de nouvelles politiques et lois. L'Assemblée fédérale repose sur le principe du « service de milice » : les députés sont semi-professionnels et la plupart d'entre eux consacrent plus d'un tiers de leur activité professionnelle à un autre travail (en tant que salariés, indépendants ou membres rémunérés du conseil d'administration d'une entreprise). Ces activités ne sont pas considérées comme un conflit d'intérêts en Suisse. **Il n'existe par ailleurs aucune réglementation interdisant à l'industrie du tabac de participer à l'élaboration des politiques.** Les personnes travaillant pour des cigarettiers peuvent être élues membres de l'Assemblée fédérale sans avoir à démissionner de leur emploi. Actuellement, plusieurs personnes représentant l'industrie du tabac siègent dans les deux chambres du Parlement. Par exemple, Gregor Rutz, membre du Conseil national suisse depuis 2012, est également le président salarié de la Communauté du commerce suisse en tabacs (également appelée Swiss Tobacco). Il a ouvertement déclaré qu'il s'engageait à faire en sorte que la Suisse reste un espace attractif d'un point de vue commercial, en soutenant une faible fiscalité et en s'opposant aux « lois inutiles. »<sup>20</sup> C'est un fervent promoteur des intérêts de l'industrie du tabac. L'association qu'il préside, Swiss Tobacco, est l'organisation faitière des entreprises et des organisations du commerce de gros et de détail du tabac en Suisse, dont elle représente les intérêts dans les domaines politique, économique et social.<sup>21 22</sup> Tant que des personnes œuvrant en faveur des intérêts de l'industrie du tabac occuperont des postes clés au parlement, le gouvernement suisse dans son ensemble continuera à soutenir l'industrie du tabac et à collaborer avec elle lors de la définition ou de la mise en œuvre des politiques de santé publique, en particulier en ce qui concerne la lutte antitabac.

## A. Les lobbyistes du tabac dans les parlements fédéral et cantonaux

Le lobbying ou la représentation d'intérêts sociaux, sectoriels ou corporatifs étroits par les parlementaires eux-mêmes fait partie intégrante du système de « milice » du parlement suisse et du modèle de démocratie directe du pays. Les parlementaires suisses se voient souvent proposer de siéger au sein de conseils d'administration et d'organes consultatifs ou de travailler en tant que consultants indépendants pour des entreprises ou des groupes d'intérêt, activités pour lesquelles ils sont souvent rémunérés. Cette pratique est non seulement légale en Suisse, mais elle fait même partie intégrante du système et est considérée comme un élément essentiel et légitime du processus législatif. Les membres élus du parlement ont une obligation relative de divulguer les intérêts qu'ils peuvent représenter (c'est-à-dire leurs activités professionnelles, leur appartenance au conseil d'administration d'une société), **mais de nombreux conflits potentiels tels que les mandats de consultants rémunérés n'ont pas à être divulgués.**<sup>23</sup> Ce manque de transparence dans le système suisse est critiqué par les organisations de lutte contre le lobbying.<sup>24</sup>

Hannes Germann est membre du Conseil des États depuis septembre 2002 et représente l'Union démocratique du centre (UDC), un parti politique national-conservateur et populiste de droite en Suisse.<sup>25</sup> Un article paru le 21 janvier 2022 dans le magazine numérique de journalisme d'investigation Republik a montré que le réseau de l'industrie du tabac au sein du Conseil national et du Conseil des États est très étendu.<sup>26</sup> Par exemple, chaque membre du parlement reçoit deux badges d'accès au bâtiment du parlement. Ces badges donnent un accès permanent aux zones à accès restreint du bâtiment, y compris les couloirs de l'hémicycle. Hannes Germann a donné l'un de ses badges à la lobbyiste Renate Hotz, qui est mandatée par BAT depuis 2007.<sup>26 27</sup> Renate Hotz

	0	1	2	3	4	5
--	---	---	---	---	---	---

n'est évidemment pas la seule à faire du lobbying, et l'article cite également Susanne Brunner, qui siège au conseil municipal de Zurich pour l'UDC et représente les intérêts de PMI depuis 2019, ou encore Philippe Nantermod, membre du Conseil national du Parti libéral radical (PRD/PLR) [néolibéral, conservateur], qui a donné l'un de ses très convoités badges d'accès à Martin Kuonen, directeur général de Swiss Cigarette, l'organisation de façade des trois multinationales du tabac (BAT, JTI et PMI) en Suisse.<sup>27-29</sup> Alois Gmür, membre du Conseil national depuis 2011, est membre de l'Alliance des milieux économiques pour une politique de prévention modérée (AEPM), considérée comme l'un des alliés les plus importants et les plus fidèles de l'industrie du tabac en Suisse (voir question n° 3).<sup>30</sup> Martin Kuonen occupe également le poste d'expert en ce qui concerne le tabac au sein de la Commission suisse pour la loyauté (Schweizerische Lauterkeitskommission), chargée de s'autoréguler en matière de publicité. Depuis 1992, la Commission suisse pour la loyauté a conclu un accord d'autorégulation volontaire et non contraignant avec Swiss Cigarette, BAT, JTI et PMI.<sup>31</sup> Cet accord a été renouvelé en 2005 et en 2018. Le président de la Commission, le conseiller national Philipp Kutter, a également siégé au sein du comité d'opposition à l'initiative populaire « Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac »<sup>32</sup> M. Kutter a décrit cette initiative comme « **une atteinte disproportionnée à la liberté économique et à la liberté d'information garanties par la Constitution.** »<sup>33</sup> Ces réseaux interconnectés de représentants de l'industrie du tabac au sein des parlements fédéral et cantonaux témoignent de l'implication profonde de cette industrie dans l'élaboration des politiques. Les liens souvent complexes qui existent entre l'industrie du tabac et les principaux acteurs politiques lui permettent d'influencer les politiques de santé publique. En l'absence de mesures concrètes visant à prévenir de telles interactions ou influences directes, le gouvernement ne se contente pas de fermer les yeux, **il cautionne l'implication de l'industrie du tabac dans l'élaboration des politiques.**

Bien que la loi sur la transparence exige que certaines réunions soient rendues publiques, aucune règle ne s'applique aux membres du Parlement, et il est difficile de fournir des informations supplémentaires étant donné qu'il n'existe aucune règle en Suisse obligeant les représentants du gouvernement à divulguer de manière proactive le contenu des réunions avec les représentants de l'industrie du tabac et les notes de réunion y afférentes pour les archives.

2. Le gouvernement accepte, soutient ou approuve <u>les politiques ou les projets de loi élaborés</u> par l'industrie du tabac ou en collaboration avec elle. (Rec. 3.4)						5
--	--	--	--	--	--	---

#### **A. Au niveau national**

La Suisse n'a pas ratifié la CCLAT de l'OMS et soutient ouvertement la contribution de divers acteurs à l'élaboration des politiques et des lois, y compris celle de l'industrie du tabac. Par exemple, le gouvernement fédéral suisse dialogue avec les cigarettiers et leurs groupes affiliés dans le cadre du processus de consultation fédéral (*Vernehmlassungsverfahren*), qui a pour but d'informer les politiques publiques.

Dans la lettre d'accompagnement de leur réponse, **Swiss Cigarette et Swiss Tobacco mentionnent qu'elles ont été spécifiquement invitées par le gouvernement à répondre à une consultation sur la modification de la loi fédérale sur l'imposition du tabac** (Swiss Tobacco : « Dans une lettre datée du 17 décembre 2021, La Communauté du commerce suisse en

tabacs a été invitée à prendre position sur la modification de la loi sur l'imposition du tabac (LTab) dans le cadre de la procédure de consultation. Nous vous en remercions vivement»).<sup>34</sup> Les multinationales (BAT, JTI et PMI) ainsi que SwissTabac, l'organisation faîtière des exploitants de tabac du pays, ont également répondu chacune de leur côté. Économiesuisse, la principale association économique patronale de Suisse, a elle aussi transmis une réponse, dans laquelle elle approuve entièrement les déclarations de Swiss Cigarette et de PMI, membres de l'association (« Pour le reste, nous vous renvoyons aux déclarations détaillées de nos organisations membres Swiss Cigarette et Philip Morris Suisse ».) Ils terminent leur lettre en déclarant : « dans l'intérêt d'une protection de la santé efficace, basée sur les risques, et compte tenu de l'importance de l'industrie du tabac dans l'économie nationale, les recettes publiques et la capacité d'innovation de la Suisse, nous vous demandons d'accorder la priorité requise aux conclusions présentées par l'industrie lors de la finalisation de la loi. »<sup>34</sup> De nombreux autres cigarettiers, commerçants de tabac et producteurs d'e-cigarettes ont envoyé des réponses officielles à la consultation sur ce projet de loi. La ligne de conduite commune à toutes ces réponses était l'opposition à l'augmentation de l'imposition des produits à base de tabac et de nicotine.

En 2022, Swiss Cigarette et Swiss Tobacco ont à nouveau été invitées à prendre position sur la révision partielle de la loi fédérale sur les produits du tabac.<sup>35</sup> (Exemple concernant Swiss Cigarette : « Par lettre du 31 août 2022, Swiss Cigarette a été invitée à participer à la consultation sur la révision partielle de la loi fédérale sur les produits du tabac (LPTab). »)<sup>36</sup> Cette fois-ci, BAT, JTI et SwissTabac étaient aussi expressément invités à faire part de leurs commentaires (exemple concernant JTI : « Par lettre du 31 août 2022, nous avons été invités à prendre position sur la révision partielle de la loi fédérale sur les produits du tabac (LPTab) »).<sup>36</sup> Au total, 17 cigarettiers et commerçants de tabac se sont exprimés. Dans leurs réponses, l'industrie du tabac rejette toute démarche visant à interdire totalement la publicité pour le tabac. L'industrie des e-cigarettes a également été impliquée, puisque 14 entreprises ou détaillants de e-cigarettes ont participé à la consultation. Le Conseil fédéral doit maintenant prendre en compte les commentaires apportés à l'avant-projet de loi soumis à la procédure de consultation, puis présenter le projet de loi définitif à l'Assemblée fédérale pour discussion et approbation.<sup>37</sup>

Les consultations fédérales sont requises par la Constitution et sont ouvertes au public, non seulement pour examen, mais aussi pour recueillir ses observations. Un avis public doit être publié et des invitations à participer doivent être envoyées aux gouvernements cantonaux, aux partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale, aux organisations faîtières nationales des communes et des régions ainsi que des secteurs économiques, et à tout autre groupe d'intérêt concerné par le projet de loi soumis à consultation. La procédure est transparente : la liste des organisations sollicitées ainsi que les contributions des répondants sont publiées sur le site Internet de la Chancellerie fédérale. Bien que la consultation et les réponses soient transparentes (exposant clairement la position politique des parties prenantes à leurs adversaires), la manière dont les contributions sont évaluées par le Conseil fédéral est totalement opaque. Néanmoins, en invitant activement les représentants de l'industrie du tabac à participer au processus de consultation sur les questions relatives aux lois antitabac, les organes fédéraux s'engagent à tenir compte de leur point de vue, ce qui permet à l'industrie du tabac d'influencer le résultat. Les consultations sont conduites par le département fédéral concerné. Par exemple, les consultations relatives à la modification de la loi sur l'imposition du tabac qui ont débuté en 2021 ont été menées par le Département fédéral des finances, tandis que les consultations relatives à la révision partielle de la

	0	1	2	3	4	5
loi fédérale sur les produits du tabac ont été menées par le Département fédéral de l'intérieur. En évaluant les réponses des parties prenantes recueillies lors du processus de consultation, le DFI, auquel est rattaché l'Office fédéral de la santé publique, tend à accorder plus d'importance aux considérations de santé publique, alors que le DFF semble se limiter aux seules considérations économiques et fiscales. <b>Ces consultations fédérales mettent en évidence la présence solidement ancrée de l'industrie du tabac dans le système actuel d'élaboration des politiques de santé publique en Suisse.</b> Non seulement le gouvernement accepte les contributions de l'industrie, mais il sollicite même son avis sur les politiques qui la concernent. Si les partisans de ce système peuvent faire valoir qu'il est inhérent à ce qui semble être une véritable démocratie libérale, il est évident que ce même système constitue également un obstacle de taille à l'élaboration d'une politique de santé publique satisfaisante. À l'heure actuelle, il n'existe aucun débat visant à empêcher l'industrie du tabac de participer aux consultations politiques fédérales, et il est peu probable que de tels débats aient lieu dans un avenir proche (tant que la CCLAT de l'OMS n'aura pas été ratifiée).						
3. Le gouvernement autorise/invite l'industrie du tabac à siéger au sein de l'organisme gouvernemental interagences/comité multisectoriel/groupe consultatif qui définit la politique de santé publique. (Rec. 4.8)						5
<p>Le point de vue de l'industrie du tabac est bien représenté dans le processus politique. Il est d'usage d'inviter des organisations financièrement solides, telles que les cigarettiers, à participer à des consultations sur les projets de politiques (comme décrit au point 2).</p> <p>On constate également que des fonctionnaires et des représentants de l'industrie du tabac siègent dans des organismes industriels tels que des conseils multisectoriels, des groupes consultatifs ou des syndicats d'entreprise, où ils définissent, entre autres, des objectifs en matière de politiques et de lobbying. Bien qu'elles n'aient pas été créées par le gouvernement fédéral et qu'elles n'aient pas de rôle statutaire dans l'élaboration des politiques, ces entités industrielles sont politiquement influentes et considérées comme des acteurs clés dans l'élaboration des politiques. À tous les niveaux, les autorités s'engagent régulièrement et directement avec elles au sujet des politiques à mettre en œuvre.</p> <p><b>Fenaco :</b> Fenaco est une fédération de coopératives agricoles en Suisse. Elle est dirigée par les 19 membres de son conseil d'administration, parmi lesquels Fabrice Bersier, président de SwissTabac, et Leo Müller, membre du Conseil national. Le rapport annuel 2021 de Fenaco indique que les membres du conseil d'administration tiennent des réunions mensuelles, entre autres, au cours desquelles ils prennent « des décisions sur les affaires qui relèvent de leur domaine de responsabilité. »<sup>38</sup></p> <p><b>SGV/USAM :</b> L'Union des arts et métiers (USAM, Schweizerischen Gewerbeverbandes SGV) est depuis plusieurs décennies l'allié le plus important et le plus fidèle de l'industrie du tabac en Suisse et constitue l'outil politique lui permettant d'intervenir dans la politique de santé publique en Suisse. Son président, ses vice-présidents et plusieurs membres du conseil d'administration sont des parlementaires. La SGV/USAM organise différentes manifestations au cours desquelles sont débattus divers sujets politiques, avec des invités comprenant des politiciens et même des membres du gouvernement tels</p>						

que la conseillère fédérale Karin Keller-Sutter, ainsi que des représentants de l'industrie du tabac. Parmi les partenaires de leur dernier congrès professionnel bisannuel en 2022, au cours duquel ils ont défini les orientations stratégiques en matière de politiques économiques figurait Philip Morris.<sup>39</sup> En 2008, la SGV/USAM a créé l'Alliance des milieux économiques pour une politique de prévention modérée (AWMP/AEPM) « en réponse aux nouveaux programmes de l'OFSP [Office fédéral de la santé publique] sur le tabac, la santé et l'alimentation. »<sup>40</sup> L'Alliance compte parmi ses membres réguliers JTI et la Swiss Tobacco, tandis que ses membres de soutien comprennent Swiss Cigarette et Priorité Liberté, un groupe de réflexion en faveur du libre marché dirigé par le président de la Swiss Tobacco et dont les membres sont tous, à l'exception d'un seul, d'actuels ou d'anciens membres du Parlement suisse.<sup>41</sup>

### **Économiesuisse :**

La Fédération des entreprises suisses, Économiesuisse, a pour mission de « veiller à ce que la Suisse reste un pôle économique fort [...] s'appuyant sur les principes libéraux du marché libre. »<sup>42</sup> Son travail consiste principalement à influencer les milieux politiques, en appliquant différentes approches tout au long du cycle politique en Suisse, notamment les affaires publiques, l'information ciblée et le lobbying.<sup>43</sup> C'est dans l'organisation d'Économiesuisse que les partenariats complexes entre le gouvernement et l'industrie du tabac apparaissent le plus clairement.<sup>44, 45</sup> Des personnalités clés siègent au conseil d'administration d'Économiesuisse :

- Brenda Ponsignon, responsable des affaires sociales et publiques chez BAT, représentante de Swiss Cigarette, et membre du conseil d'administration de la SOTA (voir n° 7)
- Magdalena Martullo-Blocher, conseillère nationale
- Francois Thoenen, Directeur des affaires sociales, Membre du Conseil d'administration PMI, Délégué PMI Management SA.

Au Comité directeur d'Économiesuisse siègent par ailleurs :

- Martin Kuonen, directeur de Swiss Cigarette, qui possède aussi un badge d'accès au Parlement suisse pour le lobbying (voir n° 1)
- Dr Regine Sauter, conseillère nationale.

Martin Kuonen est également actif en tant que directeur de la branche suisse allemande du groupe de lobbying politique Centre Patronal Suisse. Dans son rapport annuel 2022, le Centre Patronal inclut Swiss Cigarette dans la liste des associations qu'il soutient. En outre, le Centre Patronal poursuit en indiquant qu'il est représenté dans de nombreuses instances, dont l'Office fédéral de conciliation en matière de conflits collectifs du travail, ainsi que dans de nombreuses commissions cantonales dans le canton de Vaud.<sup>46</sup>

Économiesuisse est ainsi un exemple significatif de la présence de hauts fonctionnaires et de représentants du secteur du tabac siégeant dans les mêmes organes décisionnels.

### **SwissTabac :**

Il a également été constaté que le gouvernement conseillait ou recevait des conseils de la part de SwissTabac, l'organisation faîtière des planteurs de tabac du pays. Cette organisation est chargée d'organiser la production de tabac en Suisse et d'assurer la protection professionnelle de ses membres. Le président du conseil d'administration de SwissTabac est Francis Egger, qui est également vice-directeur de l'Union suisse des paysans et qui figure sur la liste des membres du

	0	1	2	3	4	5
--	---	---	---	---	---	---

Conseil de la recherche agronomique, un organe consultatif de l'Office fédéral de l'agriculture, lui-même subordonné au Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche.<sup>47 48</sup> Francis Egger possède lui aussi un badge d'accès parlementaire qui lui a été remis par le conseiller national PLR Jacques Bourgeois, du canton de Fribourg.<sup>49</sup>

In a project of the Federal Office for Agriculture (“*Bekämpfungsstrategien gegen das Erdmandelgras*”), SwissTabac figure également parmi les partenaires d'un projet de l'Office fédéral de l'agriculture («*Bekämpfungsstrategien gegen das Erdmandelgras*»), aux côtés d'Agroscope, le Centre de compétences suisse pour la recherche agronomique, par ailleurs affilié à l'Office fédéral de l'agriculture, et d'AGRIDEA.<sup>50</sup> AGRIDEA est le Centre de conseil agricole pour les agences cantonales de l'agriculture en Suisse, et Agroscope ainsi que SwissTabac comptent parmi ses partenaires de travail privilégiés.<sup>51</sup> « Le « soutien à la production de tabac » est l'un des principaux champs d'action du programme d'activité 2022 d'AGRIDEA.<sup>52</sup> **Ce réseau complexe d'interconnexions entre les organes gouvernementaux, les représentants de l'industrie du tabac et les groupes consultatifs met encore davantage en lumière les relations étroites et constantes avec l'industrie du tabac en Suisse.** Il est clair, en l'occurrence, que plusieurs organismes gouvernementaux, tels qu'Agroscope et l'Office fédéral de l'agriculture, conseillent l'industrie du tabac ou collaborent étroitement avec elle. Un des résultats notables est que l'influence exercée par SwissTabac sur la politique de lutte antitabac est renforcée par ce partenariat étroit avec les organismes gouvernementaux (comme le montre le point n° 2).

SwissTabac a également conclu un accord avec la SOTA (voir n° 7) « pour de bonnes pratiques agricoles » et a invité, lors de son assemblée annuelle de 2021, le président de l'Unitab, l'association européenne des planteurs de tabac, qui a fait une présentation sur les perspectives d'avenir de l'industrie européenne du tabac.<sup>53</sup> L'Unitab est soutenue financièrement par l'industrie du tabac et a fait pression à la fois contre la CCLAT de l'OMS et contre la directive de l'UE relative aux produits du tabac.<sup>54</sup>

#### digitalswitzerland:

digitalswitzerland est une initiative interprofessionnelle suisse qui compte plus de 240 associations membres. Parmi ses nombreux membres, on relève PMI, Coop, Fenaco ainsi que quelques membres du Conseil national et des représentants des universités suisses (voir n° 10) au sein de ses comités exécutif et de pilotage.<sup>55</sup>

4. Le gouvernement nomme ou autorise des représentants de l'industrie du tabac (y compris des entreprises publiques) dans la délégation à la Conférence des Parties ou à d'autres organes subsidiaires, ou accepte qu'ils parrainent des délégués (cf. COP 4 & 5, INB 4 5, WG) (Rec. 4.9 & 8.3) Pour les années sans COP, suivez le score précédent l'année COP. Pour les non-Parties, appliquez un score de « 0 ».	0					
---	---	--	--	--	--	--

La Suisse a signé la CCLAT de l'OMS le 25 juin 2004, mais fait partie des quelques pays (7 sur 180 signataires) qui ne l'ont pas encore ratifiée.<sup>56</sup> Le gouvernement déclare qu'il souhaite toujours sa ratification, une fois que la loi sera compatible, c'est-à-dire après la mise en œuvre de l'initiative populaire « Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac », qui a

	0	1	2	3	4	5
été acceptée lors d'une votation nationale en 2022. On ignore actuellement quand l'initiative populaire sera intégrée dans la loi et si celle-ci sera en conformité avec la CCLAT.						
<b>INDICATEUR 2: Activités RSE de l'industrie</b>						
<p>5. A. Les agences gouvernementales ou leurs représentants encouragent, soutiennent, forment des partenariats avec ou participent à des activités de l'industrie du tabac décrites comme « socialement responsables » ou « durables ». Par exemple, des programmes environnementaux. (Rec. 6.2)</p> <p>B. Le gouvernement (ses agences et ses représentants) reçoit des contributions de RSE<sup>iv</sup> (monétaires ou autres, y compris des contributions de RSE) de la part de l'industrie du tabac ou de ceux qui travaillent à promouvoir ses intérêts pendant la pandémie. (Rec. 6.4)</p> <p><i>REMARQUE: exclure les activités relatives à l'application de la loi, qui font l'objet d'une autre question</i></p>						5
<p><b>A. Gouvernement fédéral</b></p> <p>Le gouvernement fédéral suisse n'a mis en place aucune mesure empêchant les départements fédéraux de former des partenariats avec l'industrie du tabac ou d'accepter des offres de parrainage. Suite au scandale de l'Exposition universelle de Dubaï en 2020, seul le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) a instauré une règle qui l'empêche spécifiquement de participer à ou de conclure des accords de sponsoring avec l'industrie du tabac.<sup>57-59</sup> L'absence d'une politique claire interdisant toute forme de partenariat avec l'industrie du tabac permet à cette dernière de coopter des agences gouvernementales selon des tactiques qui servent ses intérêts. Comme mentionné dans les lignes directrices de la CCLAT de l'OMS, <b>tout ce qui ne constitue pas une interdiction complète des opérations de parrainage, des partenariats ou de la publicité en faveur du tabac permet à l'industrie du tabac de trouver des brèches subtiles auxquelles elle peut allouer davantage de ressources.</b><sup>56</sup> Dans le système gouvernemental suisse, plutôt que de parler de brèches, on pourrait dire qu'il s'agit d'un véritable champ ouvert à l'ingérence de l'industrie du tabac, soumis à de faibles contraintes.</p> <p><b>Accord de limitation volontaire</b></p> <p>En 1992, un an avant le vote sur les « initiatives jumelles » visant à interdire la publicité pour le tabac et l'alcool, les cigarettiers (principalement BAT, PMI et RJ Reynolds Tobacco - aujourd'hui JTI) ont conclu un accord d'autorégulation volontaire et non contraignant avec la Commission pour la loyauté (elle-même organisation d'autorégulation volontaire et non contraignante créée par l'industrie de la publicité et présidée par un membre du Parlement).<sup>60</sup> Cet accord a été actualisé en 2005 et 2018. Son objectif déclaré est de veiller à ce que les produits du tabac « soient commercialisés de manière responsable et que des mesures appropriées soient prises pour que la promotion et la diffusion de ces produits s'adressent à des fumeurs adultes, et non à des mineurs, et répondent aux besoins d'information des adultes pour qu'ils puissent exercer leur libre choix ». <sup>61</sup> Outre le caractère non contraignant et rarement (voire jamais) applicable de cet accord, son</p>						

<sup>iv</sup> politiques, sociales, financières, éducatives, communautaires, d'expertise technique ou de formation pour lutter contre la contrebande ou toute autre forme de contribution

mécanisme de mise en œuvre prévoit une exception pour les plaintes invoquant cet accord devant la Commission. Contrairement aux autres plaintes traitées par la Commission pour la loyauté, ces dernières ne sont pas publiées sur le site web de la Commission. Si la Commission pour la loyauté décide qu'une plainte est fondée, elle la transmet à Swiss Cigarette, l'association sectorielle de BAT, JTI et PMI, où l'affaire est rejugée à huis clos par les entreprises du secteur du tabac, et leur décision reste confidentielle. Au pire, l'entreprise en infraction (BAT, JTI ou PMI) est condamnée à payer une amende à Swiss Cigarette, c'est-à-dire que ces entreprises se paient une amende à elles-mêmes ! Ce mécanisme d'autorégulation a été qualifié de « fraude » par le président d'OxyRomandie, lorsqu'il a résumé ce qu'il était advenu des 15 plaintes que l'association avait déposées devant la Commission pour la loyauté.<sup>62</sup> Il s'agit d'un exemple typique de tactique d'autorégulation, où l'adoption par l'industrie de protocoles de limitation marketing volontaires et de programmes de sensibilisation destinés aux jeunes permet d'éviter toute réglementation efficace.<sup>63</sup> Ces conventions de marketing volontaires sont connues pour leur inefficacité, et l'accord entre Swiss Cigarette et la Commission pour la loyauté ne fait pas exception à la règle.<sup>64</sup> Pour citer le gouvernement vaudois, « la situation actuelle, ainsi que l'expérience tirée d'autres pays, montrent que ces mesures ne sont guère efficaces. »<sup>65</sup> Cela permet à l'industrie du tabac d'échapper aux plaintes et aux décisions de la Commission lorsqu'elles concernent le tabac (alors que les autres sont publiées, bien que de manière anonyme).<sup>66</sup> **L'accord de limitation du marketing volontaire permet aux multinationales du tabac de se présenter comme socialement responsables et de bénéficier ainsi d'un degré élevé de soutien de la part du gouvernement et du parlement suisses.** En dépit de ses limites notoires, l'accord de limitation du marketing volontaire entre Swiss Cigarette et la Commission pour la loyauté est reconnu par les décideurs politiques comme une mesure légitime et efficace. Le conseiller d'Etat Olivier Français a déclaré à la télévision : « Les fabricants de tabac, les entreprises qui travaillent avec nous, ont signé un accord, l'accord de la Commission pour la loyauté, et ils l'appliquent. C'est le cas non seulement de PM, mais aussi de BAT et de la troisième société. Il s'agit donc d'entreprises responsables, qui coopèrent avec des personnes responsables dans notre pays, et qui honorent leurs promesses, ce qui est essentiel. »<sup>67</sup>

### **Partenariats de responsabilité sociale**

La Communauté d'intérêts pour un monde propre et une meilleure qualité de vie (Interessengemeinschaft für eine saubere Umwelt und für mehr Lebensqualität IGSU), fondée en 2007, compte parmi ses missions « la lutte contre le littering et pour une Suisse propre ». <sup>68</sup> Ses activités comprennent la réalisation de campagnes de sensibilisation dans les lieux publics et les écoles, ainsi que l'organisation de la journée nationale de nettoyage. L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) figure parmi ses partenaires institutionnels. Parmi les autres partenaires majeurs présentés sur son site web (et souvent dans les médias) figurent Swiss Cigarette, JTI et COOP, l'une des plus grandes sociétés de vente au détail de Suisse, qui possède et vend elle-même plusieurs marques de tabac nationales.<sup>69</sup> L'IGSU ne publie aucun rapport annuel transparent décrivant les sources de son financement, mais les données dont nous disposons indiquent que sa principale source de financement est JTI depuis 2007. En substance, l'IGSU représente les intérêts liés à l'industrie et fait office de projet de responsabilité sociale pour les entreprises participantes.

Pour le CleanUp Day de l'été 2022, l'IGSU a mené plusieurs campagnes de sensibilisation à l'aide d'affiches dans les espaces publics. Dans différentes villes, les passants ont pu signer la déclaration « Les déchets vont à la poubelle. Nous nous y tenons. » et affirmer ainsi leur engagement en faveur d'un environnement propre et contre le littering. À Zurich, Berne, Bâle, Lucerne, Genève et Lugano,

plusieurs centaines de personnes ont participé à ces campagnes. Les affiches étaient marquées du logo JTI (voir photo ci-dessous).<sup>68</sup> Le manque de transparence sur les finances internes de l'IGSU rend difficile la compréhension des flux financiers, de même qu'il est impossible d'être informé des réunions qui ont pu avoir lieu entre les partenaires et les départements institutionnels, tels que l'OFEV. Néanmoins, l'IGSU indique que la journée nationale de nettoyage a été soutenue principalement par l'OFEV, ce qui indique que l'OFEV devait être au courant de l'implication de JTI. Par conséquent, **non seulement l'OFEV légitime JTI en tant qu'acteur des programmes environnementaux en Suisse en lui permettant de faire de la publicité dans le cadre de l'action nationale CleanUp Day, mais il se rend même complice des activités de JTI en matière de RSE.**

Malheureusement, la collaboration de l'OFEV avec l'industrie du tabac ne s'arrête pas là. Dans les notes de réunion communiquées à l'Association suisse pour la prévention du tabagisme (AT Suisse) en mars 2023, on constate que l'OFEV collabore avec de nombreux représentants de l'industrie du tabac. Datées du 11 novembre 2022 et intitulées « résultats de la table ronde sur le littering des produits du tabac », ces notes de réunion montrent une longue liste de participants comprenant Jan-Philip Seger, Engagement Manager chez BAT, Andrea Hausmann, directrice des affaires sociales et de la communication chez JTI, Caroline de Buman, directrice principale des affaires sociales chez PMI, Martin Kuonen, directeur général de Swiss Cigarette, Christophe Berdat, directeur des affaires fiscales et de la durabilité chez PMI, et Thomas Bähler, directeur général de Swiss Tobacco.<sup>70</sup> L'entreprise de vente au détail de tabac Denner, des représentants de l'IGSU et du canton de Bâle-Ville ont également participé à la table ronde. Des représentants de l'OFEV, dont un chef de division, ont été désignés comme modérateurs et organisateurs. La présence d'un représentant de l'IGSU confirme que l'OFEV était conscient de l'implication de l'industrie du tabac dans l'organisation de la journée nationale de nettoyage.

Le programme des notes de réunion mentionne que des réunions précédentes ont déjà eu lieu et que de futures réunions sont déjà prévues tout au long de l'année. Un point de l'ordre du jour de la réunion en question porte sur la discussion des « prochaines étapes / feuille de route », où les participants à la table ronde élaborent un plan pour une grande campagne médiatique sur le littering des cigarettes. D'autres détails tirés des notes de séance révèlent que l'IGSU devait soumettre une offre à l'OFEV d'ici à la fin de 2022. Ces documents indiquent donc que l'OFEV a conclu un partenariat direct avec la quasi-totalité des cigarettiers en Suisse, dans le but de lancer une campagne de sensibilisation à l'échelle nationale sur le thème du littering lié à la cigarette. Parmi les messages de sensibilisation possibles, ils citent « Éliminez les mégots correctement, la nature n'est pas un cendrier ». Ce slogan est tiré de la campagne d'écoblanchiment lancée par Swiss Cigarette en 2021 sous le nom de « Lara Green » et suggère que l'OFEV participera à la reprise ou à la prolongation de cette campagne de RSE de l'industrie du tabac, ce qui aura pour effet une normalisation accrue du tabagisme et un déplacement de la responsabilité vers les consommateurs.<sup>71</sup> Bien que l'ampleur des contributions financières des compagnies du secteur du tabac reste incertaine, cette étroite collaboration entre l'OFEV et plusieurs grands cigarettiers illustre l'importante marge de manœuvre dont jouit l'industrie du tabac en Suisse, en grande partie en raison de l'absence de politiques de lutte contre le tabagisme qui pourraient fournir des lignes directrices claires afin d'aider les responsables gouvernementaux à éviter de tels partenariats avec l'industrie.

Comme chacun le sait dans le domaine de la lutte antitabac, l'industrie du tabac utilise depuis longtemps diverses tactiques afin d'améliorer sa réputation. Les activités de RSE permettent à l'industrie de restaurer sa crédibilité, de former des leaders d'opinion, de s'associer à des ONG influentes et, surtout, de créer des occasions de rencontrer des décideurs politiques. Ainsi, les cigarettiers sont en mesure de se faire des alliés utiles qui disposent de canaux de communication directs avec d'autres fonctionnaires et décideurs politiques, lesquels peuvent contribuer à faire apparaître le secteur comme un élément important de la promotion des objectifs de développement durable ou des efforts de réglementation.<sup>10</sup> Ces efforts ont créé un cercle vicieux qui permet à l'industrie du tabac d'accéder aux réseaux d'élaboration des politiques par le biais de collaborations avec des agences gouvernementales et de dresser de multiples obstacles à la mise en place de politiques efficaces de lutte contre le tabagisme en Suisse. Ces obstacles garantissent à leur tour à l'industrie du tabac une liberté d'action sans entrave.

Il est clair que l'OFEV participe à la tactique d'écoblanchiment de l'industrie. Plutôt que de demander des comptes à l'industrie du tabac elle-même, responsable en dernier ressort de la destruction de l'environnement causée par l'élimination inadéquate des mégots de cigarettes, l'OFEV se range du côté de l'industrie en faisant porter la responsabilité sur les épaules des consommateurs.<sup>72 73</sup> Les autorités fédérales ignorent délibérément et systématiquement des politiques bien plus efficaces, telles que les messages anti-littering sur les paquets de cigarettes, les systèmes de responsabilité élargie des fabricants et les taxes environnementales visant à influencer l'industrie du tabac, ou même une interdiction des plastiques à usage unique inspirée de la stratégie européenne pour les plastiques dans une économie circulaire.<sup>12 74</sup> **L'étroite collaboration entre les autorités fédérales et l'industrie du tabac dans l'élaboration de la politique de protection de l'environnement doit être considérée comme un facteur important de l'absence d'une politique efficace de protection de l'environnement en Suisse.**

Une demande d'accès à l'information adressée à l'OFEV en mars 2023 par l'Association suisse pour la prévention du tabagisme (AT Suisse) démontre que la coopération de l'OFEV avec l'industrie du tabac n'est pas récente. Entre 2008 et 2017, 8 tables rondes sur le thème du littering ont été organisées en collaboration avec l'industrie du tabac.



Deux jeunes passantes interagissant avec une affiche de sensibilisation de l'IGSU lors du CleanUp Day, sur laquelle figure le logo de la JTI (entouré en rouge).

Le Basel Institute on Governance (BIG) se présente comme « un centre de compétence indépendant à but non lucratif qui travaille dans le monde entier pour renforcer la gouvernance et lutter contre la corruption. »<sup>75</sup> L'un des projets du BIG (« Action collective ») est une « approche collaborative visant à s'attaquer aux problèmes de corruption et à améliorer les normes d'intégrité et de concurrence équitable dans le monde des affaires. » Dans le cadre de son projet « Corruption verte », le BIG est engagé dans « une initiative multidisciplinaire qui cible la dégradation de l'environnement à l'aide d'outils de gouvernance et de lutte contre la corruption. »<sup>76</sup>

Sur son site Internet, le BIG indique qu'il « participe activement au groupe de travail interdépartemental du gouvernement suisse sur la corruption qui, entre autres, examine la stratégie de lutte contre la corruption en Suisse. »<sup>75</sup> Le BIG indique en outre qu'il est « un institut associé de l'Université de Bâle », ajoutant que « grâce à cet arrangement spécial, [il bénéficie] d'une étroite collaboration avec les facultés et les groupes de recherche de l'Université. »<sup>75</sup> En lisant son code de déontologie, dans lequel le BIG déclare qu'il « s'engage à respecter les normes les plus élevées en matière de conduite éthique dans toutes ses transactions et activités », on pourrait supposer que cet institut a su tenir l'industrie du tabac à distance (comme c'est le cas pour le Pacte mondial des Nations unies).<sup>76</sup> C'est malheureusement loin d'être le cas. Tout d'abord, BIG compte parmi les membres de son conseil d'administration Domenico Scala, le président du conseil d'administration de la société de tabac Oettinger Davidoff AG (fabricant de cigares et propriétaire de la marque de cigarettes Davidoff vendue dans le monde entier, et en particulier en Afrique, par Imperial Brands).<sup>77</sup>  
<sup>78</sup> Depuis 2017, année où le Pacte mondial des Nations unies a exclu les fabricants de tabac, le BIG a accepté un financement substantiel de Philip Morris en tant que bénéficiaire de la deuxième série de subventions du programme PMI IMPACT.<sup>79 80</sup> Dans son rapport annuel 2021 le plus récent, le

BIG fait référence à un « projet majeur de deux ans financé par PMI Impact qui a aidé à lancer [son] programme Corruption Verte en 2019. »<sup>81</sup> Les modules de formation actuellement disponibles sur le site web du BIG sont financés par Philip Morris. Ils traitent de la criminalité liée aux espèces sauvages<sup>65g,65h</sup>, de la criminalité forestière et du commerce illégal du bois,<sup>65i</sup> ce qui est ironique pour une entreprise dont le commerce est responsable d'un pourcentage substantiel de la déforestation dans le monde.<sup>82-85</sup>

## **B. Gouvernements cantonaux et communaux**

Le Grand Théâtre de Genève est la plus grande institution culturelle de Suisse romande. Il s'agit d'une une fondation de droit public autonome financée principalement par la ville de Genève et le canton de Genève. Il accepte les dons privés et compte JTI parmi ses « plus importants donateurs ».<sup>86</sup>

Le Musée d'art moderne et contemporain de Genève (MAMCO) est une fondation de droit publique également financée par la ville de Genève et le canton de Genève, ainsi que par des donateurs privés et son association amicale ("les Amis de la MAMCO"). JTI y est cité comme l'un de ses « principaux mécènes », au même titre que le Canton de Genève et la Ville de Genève. L'ancien directeur général de JTI, Pierre de Labouchere, a également siégé au Conseil de la fondation jusqu'à son décès en mars 2023.<sup>87 88</sup>

Le 4 novembre 2021, JTI a publié un communiqué de presse dans lequel la société révélait qu'à l'occasion du 50e anniversaire de son site de production situé dans le village de Dagmersellen, à Lucerne, elle avait fait don d'un parc destiné à accueillir les abeilles à la municipalité qui compte un peu moins de 6'000 habitants (voir aussi le point n° 7). Le siège de JTI Suisse et une usine de fabrication de cigarettes sont situés dans ce village. Le communiqué de presse souligne les « liens étroits entre JTI et la région » et qualifie le partenariat entre JTI et Dagmersellen de « success-story ».<sup>89</sup> Par le passé, la municipalité de Dagmersellen a reçu d'autres contributions importantes, notamment une installation d'hydrothérapie Kneipp, une aile pour le centre paroissiale et communautaire, l'Arche-Saal, un orgue pour une chapelle et la rénovation de sa salle de sport, incluant une nouvelle salle de fitness, dont l'équipement a été cofinancé par JTI.<sup>90</sup>

Par le biais de sa fondation, située dans le canton du Jura, BAT soutient financièrement des organisations caritatives locales, telles que Caritas Jura, Caritas Vaud et la Fondation « Les Castors » pour les personnes handicapées, qui entretiennent toutes par ailleurs des partenariats étroits avec les autorités publiques et les institutions sociales publiques.<sup>91</sup>

Philip Morris figure également sur la liste des entreprises partenaires du Musée cantonal des Beaux-Arts de Lausanne, auquel il aurait fait don de 390'000 CHF (environ 400'000 USD) pour sa construction et de 50'000 CHF (plus de 50'000 USD) pour ses frais de fonctionnement.<sup>92-94</sup>

**Ce type de dons est utilisé par les cigarettiers comme des outils au service de leur réputation, au moyen desquels ils tentent de rétablir subtilement leur image et celle de leurs produits.** Lorsque les fabricants de tabac obtiennent la reconnaissance de telles organisations ou institutions culturelles, le public a tendance à associer (souvent inconsciemment) leurs produits à la créativité, à la sophistication et au progrès culturel ou social, détournant ainsi l'attention de leurs effets dévastateurs sur la santé, la société et l'environnement.<sup>94</sup> Cela leur permet

également de s'intégrer pleinement dans le tissu social local et de créer un réseau de contacts avec les décideurs et les politiciens locaux qui occupent souvent des postes clés au sein des conseils d'administration des institutions culturelles.

Pour le World CleanUp Day, PMI a collaboré avec la ville de Lausanne. Sur son site web, l'entreprise indique que « Soutenus par le personnel du service de nettoyage municipal de la ville de Lausanne, les employés [de PMI] ont sensibilisé les piétons du centre-ville de Lausanne au problème des déchets jetés sur la voie publique, appelé aussi < littering >. Les bénévoles ont ramassé ces déchets et ont rappelé au public le rôle important que chaque individu peut jouer [...] »<sup>95</sup> Ici encore, l'accent est mis sur la responsabilité individuelle.

En juillet 2020, PMI a lancé son initiative mondiale « Notre monde n'est pas un cendrier », avec un site web dédié ([worldnoashtray.com](http://worldnoashtray.com)).<sup>96 97</sup> Dans le communiqué de presse qui accompagnait le projet, Jens Rupp, responsable de la protection de l'environnement chez PMI, expliquait : « Trop de mégots de cigarettes sont jetés dans la nature et finissent dans le milieu naturel. En travaillant avec des experts pour mieux comprendre comment inciter les fumeurs à adopter des habitudes d'élimination plus responsables, en lançant des programmes de sensibilisation auprès du grand public et *en coopérant avec les gouvernements et les autorités locales* pour garantir l'existence d'une infrastructure d'élimination des déchets adéquate, nous pouvons réduire les déchets plastiques associés à nos produits. »<sup>97</sup> Dans son communiqué de presse, PMI indique qu'il travaille avec trois entreprises, Carto, Cortexia (une entreprise suisse) et Litterati « pour mettre en œuvre une approche fondée sur les données et évaluer la prévalence des déchets liés aux mégots de cigarettes dans le monde, identifier les zones sensibles et mesurer l'impact des actions de lutte contre les déchets. »<sup>97 98</sup>

Sur son site web « [worldnoashtray.com](http://worldnoashtray.com) », PMI mentionne les villes suisses de Genève et Châtel-St-Denis comme exemples d'intervention de Cortexia.<sup>99</sup> Pour sa part, Cortexia inclut une vidéo de Jens Rupp, de PMI, sur son site web, accompagnée de « témoignages » de fonctionnaires des villes suisses de Bâle, Genève et Zurich.<sup>100 101</sup> Mauro Lorenzi, chef du service de la voirie de la ville de Genève, fait notamment référence à Cortexia en tant que « responsable du projet ». Sous la rubrique « Ils nous font confiance », Cortexia cite d'autres villes suisses (Carouge, Lausanne, Dietikon) ainsi que des villes françaises et néerlandaises.<sup>101</sup> En 2021, le Forum mondial géospatial, qui s'est tenu à Amsterdam, a récompensé PMI, Carto, Cortexia et Litterati en leur décernant le « Prix d'excellence en matière de protection de l'environnement » pour leur campagne « Notre monde n'est pas un cendrier ». <sup>102</sup> L'agence gouvernementale suisse pour l'encouragement de l'innovation, Innosuisse, a annoncé que Cortexia avait été sélectionnée en avril 2023 pour recevoir un financement dans le cadre du « Swiss Accelerator », qui « s'adresse à des start-ups et à des PME porteuses de projets novateurs dont le potentiel d'innovation est supérieur à la moyenne » afin de les aider à « commercialiser rapidement et efficacement des produits et services novateurs. »<sup>103</sup> Ce financement pourrait s'élever à 2,5 millions de francs suisses.<sup>104</sup> Innosuisse a également accordé à SwissTabac et à la Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud un financement de 15'000 CHF pour un projet d'ingénierie sur l'emballage des feuilles de tabac.<sup>105</sup>

### INDICATEUR 3 : Avantages pour l'industrie du tabac

	0	1	2	3	4	5
6. Le gouvernement accède aux demandes de l'industrie du tabac en faveur de délais plus longs pour la mise en œuvre ou le report de mesures légales de lutte antitabac (par exemple, un délai de 180 jours est courant pour les avertissements sanitaires graphiques, l'augmentation des taxes peut être mise en œuvre dans un délai d'un mois). (Rec. 7.1)						5

La Suisse n'a pas ratifié la CCLAT de l'OMS, ce qui bénéficie grandement à l'industrie du tabac car les lois fédérales de lutte contre le tabagisme, réduites au minimum et non exhaustives, laissent le champ libre aux entreprises du secteur.

### A. Gel de l'imposition des produits du tabac

Une victoire majeure pour l'industrie du tabac est le gel en 2013 des niveaux de taxation des produits du tabac à un niveau bien inférieur à celui recommandé par l'OMS (60 % en Suisse contre 75 % recommandé par l'OMS).<sup>106 107</sup> La taxation des produits du tabac est régie par une loi datant de 1969. Bien que l'imposition soit reconnue comme la mesure de prévention du tabagisme la plus efficace, ce principe de santé publique n'a jamais été appliqué à l'imposition du tabac en Suisse. La loi laisse au gouvernement une certaine marge de manœuvre pour augmenter l'impôt, à condition de ne pas dépasser le plafond fixé dans la loi. Cette limite a été atteinte lors de la dernière augmentation des taxes en 2013 (augmentation du prix du paquet de cigarettes le plus vendu de Fr. 0.10).<sup>108</sup> Le gouvernement avait initialement envisagé d'ajouter à une révision de la loi sur l'imposition du tabac une disposition lui permettant de relever la limite d'imposition au-delà de 60 %. Toutefois, face à l'opposition du lobby pro-tabac exprimée au cours du processus de consultation, il a décidé d'abandonner cette disposition, ce qui se traduit de fait par un gel de l'imposition. Cette situation a grandement favorisé les efforts de l'industrie du tabac pour maximiser ses profits, car cela lui permet d'augmenter régulièrement le prix des cigarettes sans affecter la demande.<sup>109</sup> Dominique de Buman, alors président de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national, a rendu compte du débat qui s'est déroulé au sein de la commission sur l'imposition du tabac en ces termes : « [...] les avis furent par contre partagés quant à l'abandon par le Conseil fédéral de sa compétence d'augmenter l'impôt sur le tabac. En effet, le Conseil fédéral, comme je viens de le dire, avait épuisé sa compétence - conférée par la loi en vigueur -, limitée toutefois par une fourchette relativement à l'augmentation du prix du paquet de cigarettes. Il devait donc éventuellement solliciter de la part du Parlement un renouvellement de sa compétence en la matière. Si le Conseil fédéral y a finalement renoncé, outre le comparatif des prix évoqués auparavant, c'est aussi en fonction du résultat de la procédure de consultation que j'ai mentionnée. Le prix élevé du paquet de cigarettes devenait, et les statistiques sont là pour le prouver, dissuasif sur la consommation. »<sup>110</sup> En effet, la raison invoquée publiquement pour renoncer à l'augmentation de la taxe était le risque de diminution des recettes fiscales. Ce n'était évidemment qu'un prétexte, car le niveau de 60 % laisse une large marge pour des augmentations de l'impôt avant d'atteindre le point de basculement où les recettes fiscales et le nombre de fumeurs diminuent. En réalité, l'industrie craignait qu'une augmentation, même légère, de la fiscalité ne réduise directement ses bénéfices. Le gel est toujours en vigueur aujourd'hui, sans perspective de changement dans l'avenir immédiat. **On peut dire que les efforts de lobbying de l'industrie du tabac ont réussi à repousser indéfiniment les éventuelles augmentations de l'impôt et à faire en sorte que les considérations de santé publique soient exclues du débat sur l'imposition du tabac.** Il est ironique de constater que ce qui a ostensiblement guidé la décision de geler l'imposition

	0	1	2	3	4	5
des cigarettes était la crainte que de nouvelles augmentations de taxes puissent constituer un outil de prévention du tabagisme si efficace qu'elles décourageraient considérablement la consommation.						
<p><b>B. Statu quo réglementaire</b></p> <p>Le statu quo réglementaire concernant les politiques de lutte contre le tabagisme en Suisse va vraisemblablement persister encore plusieurs années, au seul bénéfice de l'industrie du tabac. Actuellement, l'industrie du tabac ne connaît pratiquement aucune contrainte quant à la manière dont elle commercialise ses produits en Suisse. La convention de limitation du marketing volontaire, illusoire et grossièrement inefficace, rend ces produits particulièrement attrayants pour les jeunes (voir n° 5). Ce vide réglementaire est en outre exploité par l'industrie du tabac et/ou des e-cigarettes pour inonder la Suisse de nouveaux produits, qu'il s'agisse de produits du tabac chauffé, d'une large gamme de e-cigarettes, y compris de nouvelles e-cigarettes jetables, de sachets de nicotine à forte concentration en nicotine, ou encore de snus.<sup>111</sup> En ce qui concerne ces derniers, leur vente a été interdite en 1995 pour des raisons de santé publique, comme dans l'UE, où l'interdiction est toujours en vigueur (à l'exception de la Suède). À l'époque, l'objectif était d'empêcher qu'un nouveau produit du tabac, encore inconnu en Suisse, n'arrive sur le marché et ne crée une dépendance chez de nouveaux consommateurs. Cependant, en novembre 2019, le Tribunal fédéral, l'autorité judiciaire suprême de la Confédération, a statué contre l'interdiction, rendant possible la vente de snus en Suisse sans contraintes. Dans son arrêt, le Tribunal fédéral a estimé que l'article 5 de l'ordonnance sur les produits du tabac, qui interdisait la vente de snus, n'était pas conforme à la loi et à la Constitution.<sup>112</sup> La Suisse a donc fait un pas en arrière dans la mise en œuvre de sa législation antitabac. Le snus reste actuellement disponible sur le marché suisse et aucune discussion n'est en cours pour réintroduire son interdiction. En outre, la nouvelle loi sur les produits du tabac ne réglemente pas les lieux où les cigarettiers peuvent faire de la publicité, ce qui contribue à maintenir le statu quo. Les citoyens en sont également conscients, sinon ils n'auraient pas voté en faveur de l'initiative populaire « Enfants et jeunes sans tabac ». On ne sait pas encore quand et comment l'initiative populaire sera intégrée dans la législation, mais cela prendra probablement plusieurs années.</p>						
7. Le gouvernement accorde des privilèges, des avantages, des exonérations fiscales ou des subventions à l'industrie du tabac. (Rec. 7.3)						5
<p><b>A. Les producteurs de tabac suisses bénéficient d'un soutien financier</b></p> <p>En 2021, 134 agriculteurs suisses ont cultivé du tabac sur quelque 400 hectares.<sup>113</sup> Étant donné que la culture du tabac, une plante tropicale nécessitant beaucoup de main-d'œuvre et inadaptée au climat suisse, n'est pas économiquement viable en Suisse, le gouvernement suisse a mis en place un système de subvention lié à l'impôt suisse sur le tabac. Cette subvention est financée par une redevance de 0,3 % sur chaque produit du tabac vendu en Suisse, ce qui représente un montant annuel total d'environ 13 millions de francs suisses. La redevance représente en moyenne 2,6 centimes par paquet de 20 cigarettes et Fr. 1.7 par kilogramme de tabac fine coupe<sup>114-116</sup></p> <p>Chaque année, les agriculteurs suisses reçoivent du Fonds de financement du tabac indigène, environ 40'000 CHF (approximativement 40'100 €) par hectare de tabac planté. (Une redevance sur le tabac, exactement égal à la redevance qui alimente le Fonds de financement du tabac indigène, est versé au Fonds de prévention du tabagisme, créé pour financer des projets de prévention du</p>						

tabagisme.) Au centre de ce système de subventions se trouve la Société coopérative pour l'achat de tabac indigène (SOTA), qui est sous la supervision de l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF).<sup>117 118</sup> Chaque année, la SOTA achète la totalité de la récolte suisse de tabac directement aux agriculteurs et la vend aux trois grands fabricants de cigarettes du pays, PMI, BAT et JTI. Les prix d'achat et de gros sont déterminés par une ordonnance fédérale.<sup>119</sup> Les feuilles de tabac sont réparties en trois classes de qualité et sont achetées aux agriculteurs aux prix de Fr. 17.40 le kilo, Fr. 12.70 le kilo et Fr. 5.50 le kilo, en fonction de leur classification. Toujours selon la même classification, les feuilles de tabac sont ensuite vendues aux fabricants à Fr. 4.50 le kilo, Fr. 3.70 le kilo et Fr. 1.00 le kilo, soit trois à cinq fois moins cher que le prix d'achat. En d'autres termes, les producteurs de tabac suisses reçoivent pour leur marchandise au moins trois fois plus que le prix payé sur le marché mondial pour le tabac de qualité "supérieure". La culture du tabac en Suisse n'est donc possible que grâce à un système sophistiqué de subventions mis en place par le gouvernement suisse.<sup>119-121</sup>

Le lent déclin des producteurs de tabac en Suisse, qui n'étaient plus que 134 en 2021, contre 357 en 2001, malgré d'importantes subventions financières, prouve que la culture du tabac en Suisse n'est tout simplement pas viable à long terme.<sup>113</sup> Même l'ancien secrétaire général et actuel directeur technique de la SOTA, Gernot-Viktor Alber, a déclaré que « sans cette structure, la culture du tabac en Suisse n'existerait déjà plus aujourd'hui. »<sup>118 122</sup> Néanmoins, les partisans du système de subvention affirment que la culture du tabac est « une longue tradition suisse » qui mérite d'être soutenue par les pouvoirs publics. Le gouvernement continue donc d'autoriser un financement de 40'000 francs suisses par hectare de tabac pour sauver 134 producteurs de tabac, alors qu'il pourrait utiliser cet argent à meilleur escient en protégeant sa population des effets néfastes du tabagisme.

Autrement dit, **le gouvernement, par l'intermédiaire de la SOTA, soutient directement avec l'argent des contribuables une industrie dont les produits figurent parmi les principales causes de maladies non transmissibles, de réduction de la qualité de vie et de mortalité prématurée.** Dans un certain sens, le gouvernement soutient également ces produits du tabac eux-mêmes.<sup>118 123-125</sup>

### **B. Absence de réglementation en matière de e-cigarettes**

Jusqu'en 2024, la Suisse ne disposera pas de réglementation fédérale effective en matière de e-cigarettes. Les e-cigarettes sont régies par la loi fédérale sur les denrées alimentaires (LDA) et par le principe du "Cassis de Dijon", selon lequel un produit peut être vendu légalement en Suisse s'il satisfait aux exigences techniques d'un État membre de l'UE ou de l'EEE et est commercialisé légalement dans un État membre de l'UE ou de l'EEE. Conformément à l'article 20 de la directive 2014/40/UE, les exigences techniques applicables aux cigarettes électroniques (jetables ou rechargeables) sont une quantité maximale de 20 mg/ml de nicotine et un volume maximal de 2 ml. Cette directive impose également que soit fait mention d'un avertissement sanitaire spécifique, du mode d'emploi, d'informations sur les effets indésirables et de la liste de tous les ingrédients contenus dans le produit, par ordre décroissant de poids.<sup>126</sup> Toutefois, de nombreux produits ne répondent pas à ces exigences et la directive n'interdit pas la présence de composants chimiques spécifiques dans les e-liquides, et pratiquement tout peut être mis sur le marché sans aucun contrôle préalable, ni autorisation, ni nécessité d'enregistrement. Les contrôles post-commercialisation des composants chimiques sont pratiquement inexistantes.

**La Suisse ne prévoit aucune exigence légale pour les e-cigarettes au niveau fédéral afin de protéger la santé publique.** En particulier, l'âge des consommateurs auxquels les e-cigarettes peuvent être vendues n'est pas réglementé au niveau fédéral, et il n'existe pas non plus de contraintes fédérales concernant la publicité. Les e-cigarettes ne sont pas non plus couvertes par les dispositions de la loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif. Des consultations fédérales ont été organisées sur une éventuelle extension de l'imposition du tabac aux e-cigarettes, mais le gouvernement a largement suivi l'avis de l'industrie du tabac et des e-cigarettes dans l'élaboration de cette politique (voir n° 1), ce qui revient à accorder à l'industrie des privilèges qu'elle ne devrait pas avoir. En outre, la loi sur l'imposition du tabac instituant cette politique ne devrait entrer en vigueur qu'en 2024 et devrait être, au mieux, peu contraignante, ce qui permettra à l'industrie des e-cigarettes de continuer à bénéficier d'un marché non réglementé où elle peut vendre ses produits et faire de la publicité en toute liberté. Pour protéger la jeunesse, certains cantons ont introduit leurs propres dispositions, plus restrictives, sur les e-cigarettes<sup>116 127-129</sup>

#### **A. Partenariat entre JTI et Dagmersellen, Lucerne**

Dans le cadre du 50e anniversaire de son site de production à Dagmersellen, Lucerne, JTI a édité en 2021 un magazine dont un chapitre était consacré à un « Dialogue avec le maire Markus Riedweg ». <sup>90 130</sup> L'une des questions de l'entretien portait sur les interactions actuelles avec JTI, ce à quoi Markus Riedweg a répondu : « ...nous travaillons toujours de concert lorsqu'il s'agit des conditions-cadres sur lesquelles nous pouvons exercer une influence en vertu de l'autonomie municipale. » <sup>90</sup> Tout au long de l'entretien, M. Riedweg se félicite du partenariat fructueux établi entre la municipalité de Dagmersellen et JTI. Dans ses réponses, M. Riedweg indique que la municipalité collabore fréquemment avec JTI et que l'entreprise a bénéficié de privilèges et d'avantages à chaque fois que cela entrainait dans ses attributions. En réponse à une question sur la façon dont la municipalité de Dagmersellen peut contribuer au succès durable de JTI au cours des 50 prochaines années, Markus Riedweg déclare : « Dans le cadre de nos compétences, nous continuerons à essayer d'offrir à JTI les meilleures conditions-cadres possibles. Si JTI souhaite modifier son site ou ses locaux, nous ferons en sorte que cela soit possible. » M. Riedweg poursuit en disant que la raison pour laquelle les cigarettes sont toujours produites en Suisse « est liée aux bonnes conditions-cadres au niveau national [notamment] à la possibilité de produire également des produits du tabac plus forts ainsi qu'à un marché du travail libéral. » <sup>90</sup>

**Ce partenariat étroit décrit par M. Riedweg dans son interview met en évidence les partenariats que l'industrie du tabac entretient avec les différents niveaux de gouvernement en Suisse.** De plus, en raison de l'importance de l'impôt que lui verse JTI, la municipalité de Dagmersellen semble se trouver dans une situation de dépendance. Ces relations étroites entre les autorités et les cigarettiers permettent à l'industrie de tirer profit de ces conditions-cadres « favorables ».

#### **A. Les géants du tabac dans la liste des placements du fonds de pension public**

L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) est responsable de l'assurance-vieillesse et survivants (« Alters- und Hinterlassenenversicherung », AHV/AVS).<sup>131</sup> L'AVS est le régime obligatoire de prévoyance sociale en Suisse, constituant le premier pilier du système suisse des trois piliers assurant la couverture des besoins de base des personnes âgées. Les ressources de l'AVS proviennent principalement des cotisations des assurés et des employeurs, des contributions du gouvernement fédéral et des consommateurs via une part de la TVA. Les actifs de l'AVS sont gérés

par l'institution fédérale Compenswiss. Les fonds qui ne sont pas nécessaires au versement des prestations sont gardés en réserve et peuvent être investis sous forme d'actions, d'obligations, de biens immobiliers et d'or afin de garantir le rendement de ces fonds de réserve dans le temps.<sup>132</sup>

Les 17 janvier et 1<sup>er</sup> février 2023, les journaux francophones La Tribune de Genève et 24 heures ont publié des articles révélant que les trois multinationales du tabac, BAT, JTI et PMI, figurent sur la liste des investissements de Compenswiss.<sup>133</sup> <sup>134</sup> Comme le rappelle dans l'article de 24 heures Claudia Künzli, de la Ligue pulmonaire suisse, « le tabac tue des millions de personnes chaque année et cette industrie emploie encore des enfants dans ses usines situées dans les pays en voie de développement. Nos fonds de pension devraient exclure ces investissements. C'est une question de valeurs. »<sup>134</sup> Le tabagisme est responsable d'environ 9'500 décès en Suisse chaque année, soit 14 % de l'ensemble des décès.<sup>135</sup> **Utiliser les contributions des contribuables et des fonds de pension pour investir dans l'industrie du tabac au profit des pensions de retraite suisses est paradoxal.** Publica, le fonds de pension des fonctionnaires fédéraux, qui gérait plus de 44 milliards de francs suisses d'actifs à la fin 2021, a également investi dans des actions de sociétés de tabac.<sup>134</sup> <sup>136</sup> La conseillère nationale Ursula Schneider Schüttel a déposé une motion parlementaire en mars 2022 pour demander l'arrêt des investissements de Publica dans le tabac. Cependant, le Conseil fédéral n'a pas donné suite à sa demande : selon lui, la prise de décision en matière d'investissement pour le fonds de pension fédéral Publica ne relève pas de la compétence du Conseil fédéral.<sup>137</sup> <sup>138</sup>

Claudia Künzli, de la Ligue pulmonaire suisse, s'est tournée vers Compenswiss (début 2023) et Publica (en octobre 2022) pour leur demander de cesser d'investir dans le tabac. Leur réponse : ce n'est pas à des investisseurs financiers de résoudre les problèmes sociaux.<sup>138</sup> Compenswiss et Publica estiment que le tabac étant un produit légal, investir dans cette industrie n'enfreint pas leurs valeurs fondatrices. Et ce, même si l'industrie du tabac viole les droits de l'homme (travail des enfants, conditions de travail, bas salaires, etc.) dans plusieurs pays et qu'elle est fondamentalement non durable. C'est ce soutien solide à l'industrie du tabac en Suisse qui fait obstacle à la mise en place d'une politique adéquate de lutte contre le tabagisme. Des acteurs tels que Compenswiss et Publica jouent un rôle dans la banalisation du tabac auprès du grand public. Les gens se désintéressent des préjudices réels causés par l'industrie, et les compagnies de tabac elles-mêmes sont considérées comme des voix qu'il est légitime d'entendre lorsqu'il s'agit de politiques en matière de santé, de commerce ou autres. Ces deux phénomènes ont une incidence négative sur la santé publique.<sup>139</sup> Un exemple qui contraste fortement avec la Suisse : le fonds de pension de l'État norvégien a exclu les investissements dans l'industrie du tabac depuis 2010, pour des raisons éthiques.<sup>140</sup>

**INDICATEUR 4 : Types d'interactions sans nécessité**

8. Des hauts fonctionnaires (tels que le président, le premier ministre ou un ministre) rencontrent les cigarettiers ou entretiennent des relations avec eux, par exemple en participant à des réceptions et à d'autres événements parrainés ou organisés par les cigarettiers ou par ceux qui défendent leurs intérêts. (Rec. 2.1)						5
---	--	--	--	--	--	---

De nombreux fonctionnaires rencontrent les cigarettiers ou entretiennent des relations avec eux. La présence de hauts fonctionnaires aux réunions du conseil d'administration de Fenaco ou au Congrès bisannuel SGV/USAM 2022, auquel la conseillère fédérale Karin Keller-Sutter a assisté et dont PMI était le partenaire, en sont de parfaits exemples (voir n° 3).

Économiesuisse déclare : « Nous menons un dialogue ouvert, constructif et axé sur la recherche de solutions avec nos membres, avec l'administration fédérale, les membres du Parlement fédéral, les gouvernements de la Confédération et des cantons, ainsi qu'avec le public. Nous nous engageons dans des débats réguliers avec toutes les parties et tous les groupes économiquement pertinents, ainsi qu'avec la société dans son ensemble. »<sup>42</sup> À la lumière de nos commentaires au point n° 3, il apparaît clairement qu'**Économiesuisse est un vecteur favorisant les relations entre les représentants du gouvernement et l'industrie du tabac**. On en voit un exemple dans les consultations publiques qui ont eu lieu pour la révision de la loi sur l'imposition du tabac en 2021, où Économiesuisse a non seulement approuvé pleinement les déclarations de Swiss Cigarette et de PMI, mais a également coordonné ses propres déclarations avec ces dernières (voir n° 2).

Dans le cadre du « Dialogue avec le maire Markus Riedweg » du magazine du 50e anniversaire de JTI, cette dernière déclare que « Markus Riedweg est le plus jeune d'une longue liste de maires qui entretiennent des relations positives avec JTI. »<sup>90</sup> L'entretien décrit sur plusieurs pages le parcours de Markus Riedweg, qui a grandi à Dagmersellen et a travaillé plus jeune dans l'usine de production de JTI, tout comme son oncle, « depuis les débuts ». <sup>90</sup> JTI demande ensuite à M. Riedweg : « Vous vous occupez également de JTI au niveau politique. Comment cela se passe-t-il ? », ce à quoi M. Riedweg répond : « Tout se passe bien. Nous nous connaissons et sommes en contact régulier. Même lorsqu'il y a des changements au niveau des postes de direction, nous nous efforçons toujours de nous rencontrer le plus rapidement possible. Des réunions ont eu lieu récemment avec le nouveau directeur général et le nouveau directeur d'usine. Les échanges ont été très fructueux. En cas de problème, que ce soit du côté de JTI ou de la municipalité, on s'appelle ou on s'envoie un courriel et on se réunit, généralement. L'année dernière, il y a même eu des vidéoconférences conjointes. C'est important que l'on se connaisse. »

En juin 2021, PMI a reçu une « certification » de neutralité carbone pour son site de Neuchâtel. Ce site, appelé le « Cube » en raison de son architecture particulière, abrite un grand centre de recherche employant quelque 980 chercheurs ainsi que des unités de production, principalement pour les produits du tabac chauffé. La méthode de « certification » appliquée par la société privée de certification « myclimate » manque de transparence et est considérée comme un instrument d'écoblanchiment.<sup>141</sup> Les critères et la procédure de cette certification ne sont pas communiqués, et nous ignorons combien PMI a déboursé pour l'obtenir. Cette « certification » a été délivrée lors d'une cérémonie publique organisée au « Cube » en présence de certains des plus hauts élus et représentants du canton de Neuchâtel. Les membres des exécutifs cantonaux sont considérés comme des ministres dans le système fédéral suisse. Les conseillers d'Etat Alain Ribaux et Laurent Favre, tous deux membres de l'exécutif cantonal, les conseillers communaux de Neuchâtel Violaine Blétry-de Montmollin et Mauro Moruzzi, membres de l'exécutif communal, ainsi que trois des six représentants neuchâtelois à l'Assemblée fédérale, Céline Vara, membre du parti vert, et Philippe Bauer et Damien Cottier du parti libéral radical (FDP/PLR), étaient présents.<sup>142</sup>

**Il est particulièrement troublant de noter la participation de ministres et de parlementaires, ainsi que de membres du parti vert, à une activité d'écoblanchiment**

**pour l'une des plus grandes multinationales du tabac**, une entreprise dont l'empreinte carbone est énorme et qui vend un produit qui finit par être le produit qui génère le plus de déchets sur la planète.<sup>143</sup> De tels gestes de soutien de la part des représentants du gouvernement contribuent à légitimer les méthodes de marketing de l'industrie en matière de RSE et de durabilité, tout en véhiculant des informations trompeuses sur l'une des industries les plus polluantes de la planète. Céline Vara, membre du parti vert, a déclaré à cette occasion : « Ce genre d'activités est indispensable, et d'autres entreprises du canton de Neuchâtel devraient s'en inspirer. »<sup>142</sup>

9. Le gouvernement accepte l'assistance/les offres d'assistance de l'industrie du tabac en matière d'application de la loi, comme la conduite de contrôles axés sur la contrebande de tabac ou l'application des mesures antitabac ou l'interdiction de la vente aux mineurs (notamment des contributions financières pour ces activités). (Rec. 4.3)		I					
---	--	---	--	--	--	--	--

Nous n'avons connaissance d'aucun accord de ce type. Cette question n'est pas pertinente pour la Suisse, et en cas de comparaison avec d'autres pays, cette question ne devrait pas être prise en compte dans le total, comme c'est le cas pour la question 4.

10. Le gouvernement accepte, soutient, approuve ou conclut des partenariats ou des accords non contraignants avec l'industrie du tabac ou toute entité œuvrant en faveur de ses intérêts. (Rec. 3.1)							
--	--	--	--	--	--	--	--

*REMARQUE : Ceci ne doit pas inclure la RSE, les activités de mise en œuvre ou l'élaboration d'une politique de lutte antitabac, car ces questions ont déjà été traitées dans les points précédents.*

5

Le gouvernement a, à plusieurs reprises, soutenu ou avalisé les intérêts de l'industrie du tabac.

#### **A. Au niveau fédéral**

Lors d'une conférence de presse tenue le 9 décembre 2021, le conseiller fédéral Alain Berset a annoncé la position officielle du gouvernement suisse, qui a rejeté l'initiative populaire « Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac ». Alain Berset est connu pour être un fervent défenseur d'une législation plus stricte en matière de lutte contre le tabagisme, mais le Conseil fédéral fonctionne selon le principe de la collégialité, et les conseillers fédéraux sont censés soutenir publiquement les décisions et les positions prises par la majorité gouvernementale, quelles que soient leurs opinions personnelles sur la question.

**Les conseillers nationaux Damien Cottier et Mike Egger, se faisant l'écho de la majorité gouvernementale, ont déclaré que la publicité pour le tabac est un élément important de l'économie suisse.** Mike Egger a ajouté : « Les adultes sont responsables de leur propre santé et devraient également décider par eux-mêmes quels stimulants légaux ils consomment. »<sup>144</sup>

#### **B. Partenariats entre le gouvernement, les universités, les instituts de recherche et l'industrie**

Les institutions publiques, telles que les universités, ont également établi des partenariats avec l'industrie du tabac. Le 23 février 2023, l'École polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ) annonçait la publication d'une nouvelle étude sur sa page web « Actualités & Événements », sous le titre « Où les toxines du tabac attaquent-elles l'ADN ? » Le communiqué précisait que l'étude avait été financée

à la fois par la société de tabac PMI et par le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS).<sup>145</sup> L'étude portait sur la manière dont certaines substances chimiques peuvent modifier l'ADN, en particulier le benzopyrène qui, selon le résumé, est « un produit carcinogène environnemental omniprésent » que l'on trouve en fortes concentrations dans la fumée de tabac.<sup>146</sup> Le benzopyrène est un hydrocarbure aromatique polycyclique et le résultat d'une combustion incomplète de matières organiques à des températures comprises entre 300 °C (572 °F) et 600 °C (1112 °F). Le fait qu'il constitue une cause majeure de cancer du poumon est bien établi dans la littérature scientifique.<sup>147</sup> Lorsqu'on les lit attentivement, l'étude et l'article de presse sur la page web de l'EPF Actualités & Événements soulignent toutes deux que le benzopyrène est principalement observé dans le tabagisme, ou qu'il est « produit lors de la combustion du tabac. »<sup>146</sup>

Comme c'est généralement le cas dans le domaine de la santé publique, les experts de la lutte antitabac sont confrontés à des questions de langage et de choix de mots. Récemment, le marché du tabac est devenu très diversifié, le marketing de l'industrie du tabac affirmant que ses « nouveaux produits » sont « sans fumée » et moins nocifs que les cigarettes. Les multinationales du tabac, telles que PMI et JTI, utilisent des termes tels que « produits à risque réduit », « émergents et nouveaux » et « sans fumée » dans leurs communications, afin de suggérer des améliorations substantielles par rapport aux produits plus anciens (cigarettes) associés à la maladie et à la mort.<sup>148</sup>

L'étude de l'EPF pose deux problèmes essentiels. Premièrement, parmi les auteurs de l'article, trois sont des employés de PMI (Julia Hoeng, Nicolas Sierrro, Nikolai V. Ivanov). Tous trois font également partie des six personnes qui ont « conçu et supervisé l'étude ». La question de savoir dans quelle mesure ils ont pu contrôler le contenu de l'étude pour soutenir les objectifs de leur employeur est particulièrement préoccupante. Les preuves sont une construction sociale et le rôle du cadrage, la définition du problème et les choix terminologiques influencent la communication sur les risques. **L'industrie du tabac a une longue histoire et une stratégie claire en matière de financement de la recherche qui favorisent ses intérêts commerciaux.**<sup>149</sup> Le deuxième problème concerne le financement de l'étude par PMI et l'importance et la proportion du financement de PMI par rapport au financement du FNS (numéros de subsides 185020, 186332). L'article de presse sur la page web de l'EPF indiquait : « l'entreprise a également contribué au financement de la recherche. Le Fonds national suisse de la recherche scientifique a apporté un financement complémentaire à cette étude. »<sup>145</sup> En soulignant ouvertement l'implication de PMI, la page de l'EPF offre une plateforme publicitaire à PMI et lui permet d'exploiter pour ses propres besoins en matière de communication sa collaboration avec une prestigieuse université suisse. Le FNS est une fondation privée ayant un mandat fédéral pour la promotion et le financement de la recherche. Un partenaire clé du FNS est la Direction du développement et de la coopération (DDC), une branche du DFAE. L'EPF de Zurich est un établissement fédéral autonome de droit public directement financé par la Confédération suisse et placé sous son contrôle ; elle doit donc également être considérée comme un organe fédéral.<sup>150</sup>

En mars 2023, l'Association suisse pour la prévention du tabagisme (AT Suisse) a déposé une plainte officielle auprès du président du FNS, soulevant des préoccupations éthiques concernant le cofinancement de la recherche avec l'industrie du tabac et demandant des informations supplémentaires, telles que le nombre de projets de recherche financés en collaboration avec l'industrie du tabac, ainsi que les politiques éthiques qui encadrent de telles collaborations. Un mois plus tard, le président du FNS a répondu par une lettre dans laquelle il indiquait que le responsable de la recherche pour les études mentionnées n'avait fourni aucune indication quant à une

collaboration prévue avec PMI ou à un cofinancement de la part de PMI, et qu'il n'avait pas non plus informé le FNS de l'implication d'employés de PMI dans le projet. Le FNS applique des règles strictes pour garantir les valeurs de liberté et d'indépendance de la recherche. Compte tenu de la forte suspicion concernant une violation de ces règles, le FNS a ouvert une enquête sur ce cas. Enfin, le président du FNS a l'intention d'introduire de nouvelles directives éthiques et de renforcer la réponse de celui-ci aux questions éthiques.<sup>151</sup> Comme l'indique clairement le rapport 2004 de l'Université de Genève suite au scandale de l'affaire Ragnar Rylander, « l'industrie du tabac ne peut pas être considérée comme un partenaire crédible d'une recherche scientifique indépendante. »<sup>152</sup>

<sup>153</sup>

### **Institut suisse de bioinformatique (SIB) :**

Le SIB est une fédération de groupes de recherche et de services en bioinformatique issus des principales écoles supérieures suisses et d'instituts de recherche suisses renommés.<sup>154</sup> 63 % du financement du SIB provient de sources gouvernementales, dont 41 % (11,4 millions de francs suisses) du Secrétariat d'État à l'éducation, à la recherche et à l'innovation (SERI).<sup>155</sup> Selon son site web, « les équipes de gestion et de soutien du SIB sont financées par le gouvernement suisse ainsi que par la fourniture de services internes. »<sup>156</sup> Parmi leurs partenaires, on retrouve toutes les universités suisses prestigieuses, ainsi qu'Agroscope (voir n° 3).<sup>154</sup>

Le Conseil de fondation du SIB est la plus haute autorité de l'institut, avec des pouvoirs de supervision et des responsabilités comprenant la modification des statuts du SIB, la nomination des responsables des groupes et l'approbation du budget annuel et du rapport financier. Parmi les membres du Conseil figurent la présidente Simone de Montmollin, également membre du Conseil national, et le professeur Manuel Peitsch, directeur scientifique de la recherche chez PMI et membre fondateur.<sup>157</sup>

Il est regrettable que de telles collaborations entre des organismes gouvernementaux, des instituts de recherche universitaires et l'industrie confèrent à tort une crédibilité et une visibilité scientifiques à PMI, et servent également à légitimer d'autres interactions avec l'industrie du tabac. **L'industrie du tabac est connue depuis longtemps pour influencer et déformer les données scientifiques, l'une de ses principales tactiques pour saper les politiques de santé étant la production et la diffusion de recherches et d'informations trompeuses.** Comme l'écrivent Briggs et Vallone (2022), « l'industrie du tabac infiltre une fois de plus les espaces scientifiques et représente une menace directe pour le travail crucial mené par des scientifiques impartiaux dans le domaine de la lutte contre le tabagisme. Avec l'introduction à grande échelle des e-cigarettes et d'autres nouveaux produits à base de nicotine, l'industrie du tabac s'est repositionnée en tant qu'entité corporative prétendument engagée, prête à tout pour promouvoir ses nouveaux produits tout en s'opposant aux résultats scientifiques légitimes. »<sup>158</sup>

### **C. Au niveau cantonal**

JTI est un partenaire du réseau de développement économique du canton de Lucerne (Wirtschaftsförderung Luzern). Celui-ci est organisé selon des modèles de partenariat public-privé et, d'après sa page web, « toutes les municipalités lucernoises ainsi que les partenaires du réseau issus du monde des affaires et de l'industrie s'engagent financièrement et idéalement en faveur d'un site commercial et résidentiel en pleine croissance à Lucerne. »<sup>159</sup> Il convient de rappeler que Lucerne abrite une grande usine de cigarettes appartenant à JTI dans la municipalité de Dagmersellen.

## INDICATEUR 5 : Transparence

11. Le gouvernement ne divulgue pas publiquement les réunions/interactions avec l'industrie du tabac dans les cas où ces interactions sont strictement nécessaires à la réglementation. (Rec. 2.2)

5

Il n'existe aucune loi obligeant le gouvernement à rendre public de manière proactive le contenu de ses réunions ou de ses interactions avec l'industrie du tabac. Les lois fédérales et cantonales sur la transparence prévoient une communication limitée par le biais de demandes d'accès à l'information.

Parmi les exemples qui ont été portés à la connaissance du public, on peut citer le fait que le gouvernement n'a pas dévoilé le contenu des réunions entre l'OFEV et les entreprises de l'industrie du tabac PMI, BAT, JTI, Swiss Cigarette et Swiss Tobacco (voir n° 5), des réunions des membres du conseil d'administration de Fenaco ou encore des réunions organisées dans le cadre du Congrès bisannuel SGV/USAM 2022 auquel participaient de hauts fonctionnaires du gouvernement (voir n° 3).

Le 19 décembre 2022, un parlementaire suisse a transmis à l'Association suisse pour la prévention du tabagisme un courriel d'invitation de PMI adressé à tous les parlementaires fédéraux francophones<sup>160</sup> Dans ce courriel, intitulé « Invitation / 8 février 2023 / L'industrie suisse du tabac – quo vadis ? Un échange avec Philip Morris et SwissTabac », PMI et SwissTabac déclarent : « L'industrie suisse du tabac est confrontée à un contexte économique et réglementaire en constante évolution. L'annonce de la fermeture du site de production de produits du tabac dans le canton du Jura, l'évolution des pratiques agricoles et les restrictions croissantes en matière de commercialisation des produits du tabac sont autant de défis auxquels l'industrie doit faire face. Philip Morris Suisse, en collaboration avec SwissTabac, vous invite à visiter le site, à écouter les experts et à échanger sur le sujet le mercredi 8 février 2023, de 15h15 à 19 heures, au centre de recherche et de développement de PMI, le Cube, à Neuchâtel. » Les discussions devaient être suivies d'un apéritif dînatoire.<sup>160</sup> Le programme comprenait une visite du site, suivie d'une longue liste de communications présentées par :

- Michel Heitzmann, le président de la SOTA,
- Fabrice Bersier, le président de SwissTabac,
- Francis Egger, le vice-directeur de l'Union suisse des paysans et secrétaire général de SwissTabac,
- Francois Thoenen, le directeur des affaires extérieures de Philip Morris Suisse,
- Jean-Christophe Britt, le responsable des affaires scientifiques et réglementaires chez Philip Morris Suisse.

Les thèmes inscrits à l'ordre du jour de cette réunion étaient les suivants : la production suisse de tabac, la « vision » de PMI, les alternatives aux cigarettes traditionnelles et, plus significatif encore, il était clairement mentionné que l'on souhaitait discuter du « dossier politique ».

Le programme de cette réunion a également été divulgué aux journalistes qui ont alors commencé à poser des questions à ce propos. Lorsque PMI en a eu vent, il a annulé l'événement. À la place, il a organisé une réunion à huis clos avec un groupe plus restreint de membres de l'Assemblée fédérale, plusieurs réunions privées avec des membres individuels, ainsi que des dîners au cours de la session parlementaire de printemps.

**Ces interactions entre les représentants élus et l'industrie du tabac ne répondaient pas à une nécessité absolue, aucun procès-verbal des réunions n'a été publié et les réunions semblent s'être déroulées ou devaient se dérouler dans des locaux privés.**

Ce phénomène de lobbying occulte est d'autant plus remarquable que l'Assemblée fédérale commence à débattre de la question cruciale de la révision de la loi sur l'imposition du tabac, pour laquelle l'industrie a tout intérêt à maintenir le statu quo.

**Demandes d'accès à des documents officiels cantonaux :**

Afin de déterminer les liens formels que l'industrie du tabac entretient avec les gouvernements locaux en Suisse, nous avons envoyé aux gouvernements locaux des demandes d'accès à des documents officiels portant sur des réunions, des collaborations, des parrainages ou des accords avec l'industrie du tabac depuis 2021. La plupart des cantons ont adopté des législations sur la transparence de l'administration qui s'appliquent à tous les niveaux de gouvernement local au sein du canton. Sur les vingt-six cantons, seuls deux n'ont pas encore adopté de législation sur la transparence. La législation sur le secret fiscal exclut les informations fiscales des demandes d'accès à des documents officiels. Les administrations locales ont été choisies en fonction de la présence d'acteurs de l'industrie du tabac sur leur territoire, indiquant une probabilité plus élevée de liens avec cette industrie. JTI est présente dans les cantons de Genève et de Lucerne ainsi que dans les municipalités de Genève et de Dagmersellen LU. PMI est présente dans les cantons de Neuchâtel et de Vaud ainsi que dans les municipalités de Lausanne VD et de Neuchâtel. BAT est présent dans le canton du Jura. Des demandes d'accès ont été envoyées aux chancelleries cantonales ainsi qu'aux autorités jugées les plus susceptibles d'être ciblées par l'industrie du tabac, à savoir les autorités dont les compétences couvrent les affaires économiques, la santé, la culture, le sport, l'environnement, l'infrastructure et le développement. Nous n'avons envoyé des demandes d'accès qu'aux secrétariats généraux des administrations municipales. Compte tenu de l'exclusion réglementaire, nous avons exclu les questions relatives aux avantages fiscaux.

Au total, trente-cinq demandes d'accès à des documents officiels standardisées ont été envoyées par courrier électronique afin d'obtenir des informations ou des documents relatifs à tout accord, contrat, partenariat ou autre arrangement conclu ou à toute réunion tenue avec l'industrie du tabac, ainsi qu'à tout sponsoring ou don reçu depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021. La demande d'accès portait sur toutes les entités autonomes relevant de la compétence des autorités.

Vingt réponses ont été reçues à ce jour. L'une d'entre elles consistait en un refus au motif qu'en l'absence de législation sur la transparence de l'administration dans le canton de Lucerne, il n'existe pas de droit à l'information. Deux autres, provenant du même canton, ont néanmoins fait l'objet d'une réponse complète.

Au total, quatorze administrations ont répondu qu'elles n'avaient conclu aucun accord avec l'industrie du tabac et huit d'entre elles qu'elles n'avaient participé à aucune réunion avec celle-ci. Six ont déclaré avoir participé à des réunions ; cinq ont déclaré qu'il s'agissait de réunions informelles dont aucun procès-verbal n'a été dressé, et une a déclaré avoir tenu des réunions formelles sur des questions de relevant du droit du travail couvertes par la législation relative à la protection des données personnelles.

Les autorités du canton du Jura et de la commune de Lausanne ont qualifié ces réunions de pratiques courantes vis-à-vis de toute entreprise ou industrie active sur leur territoire. Le canton de Neuchâtel a indiqué qu'il tenait une réunion annuelle avec « une société opérant dans l'industrie du tabac, pour laquelle aucune note de réunion n'est consignée ». La ville de Lausanne n'a pas tenu de procès-verbal

de ses réunions régulières, notamment des déjeuners, avec l'industrie du tabac. La réponse de la municipalité de Genève nie toute relation avec l'industrie du tabac, mais omet le fait notoire que deux représentants du conseil municipal siègent au conseil d'administration d'une garderie financée par JTI. Huit administrations n'ont pas voulu répondre au sujet d'entités autonomes placées sous leur juridiction, demandant que toute demande d'accès à des documents officiels soit adressée à ces entités elles-mêmes.

**Ces demandes d'accès à des documents officiels suggèrent que l'industrie du tabac a tendance à éviter les accords ou réunions formels et semble apprécier les relations informelles avec les gouvernements locaux en Suisse.** Cette attitude serait conforme aux pratiques informelles des lobbyistes de l'industrie du tabac décrites dans d'autres parties du présent rapport. Nous ignorons si la législation sur la transparence de l'administration est un facteur déterminant.

Nous n'avons pas été en mesure d'envoyer des demandes d'accès aux entités autonomes, ce qui signifie qu'une grande partie de l'activité de l'État, souvent déléguée à des entités autonomes en Suisse, n'a pas été incluse ici. Nous connaissons de nombreuses institutions culturelles et environnementales autonomes, telles que le Grand-Théâtre ou le MAMCO à Genève, qui sont directement financées par l'industrie du tabac. La réponse de la municipalité de Genève, qui néglige les relations étroites avec l'industrie du tabac par le biais d'une institution sociale partagée, pourrait également suggérer que les autorités ne sont pas en mesure de répondre de manière adéquate aux demandes d'accès à des documents officiels et qu'un suivi plus rigoureux pourrait s'avérer nécessaire.

12. Le gouvernement impose des règles concernant la divulgation ou l'enregistrement des entités de l'industrie du tabac, des organisations affiliées et des personnes agissant en leur nom, y compris les lobbyistes. (Rec. 5.3)						5
--	--	--	--	--	--	---

Bien qu'il existe des règles générales en matière de divulgation, elles ne sont pas spécifiques au tabac et présentent des lacunes qui peuvent être exploitées.

L'article 11 de la loi sur l'Assemblée fédérale stipule : « Lorsqu'il entre en fonction et au début de chaque année civile, tout député indique par écrit au bureau :

- a. ses activités professionnelles ; s'il est salarié, il précise sa fonction et son employeur ;
- b. les autres fonctions qu'il occupe au sein d'organes de direction, de surveillance, de conseil ou autres dans des sociétés, établissements ou fondations suisses ou étrangers, de droit privé ou de droit public ;
- c. les fonctions de conseil ou d'expert qu'il exerce pour le compte de services de la Confédération ;
- d. les fonctions permanentes de direction ou de conseil qu'il exerce pour le compte de groupes d'intérêts suisses ou étrangers ;
- e. les fonctions qu'il exerce au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération.

Si le député exerce l'une des activités visées à l'al. 1, let. b à e, il précise s'il le fait à titre bénévole ou si l'activité concernée est rémunérée.

Les Services du Parlement établissent un registre public des indications fournies par les députés. »<sup>161-</sup>  
163

Cette disposition est une mesure visant à garantir que le public est conscient de la manière dont les affiliations des membres du Parlement peuvent influencer leurs décisions. Cette disposition s'applique à toutes les affiliations et pas seulement aux affiliations spécifiques à l'industrie du tabac. En outre, cette mesure est limitée aux membres de l'Assemblée fédérale. Elle ne s'applique pas aux représentants du gouvernement. Par ailleurs, cette disposition énumère expressément les situations auxquelles elle s'applique, en se limitant à des types spécifiques de conflits d'intérêts potentiels, ce qui laisse subsister d'importantes lacunes.

Par exemple, il n'est pas nécessaire de déclarer la possession d'un important portefeuille de titres du secteur du tabac ; les fonctions de gestion et de conseil exercées pour le compte de groupes d'intérêts suisses ou étrangers ne doivent être déclarées que si elles sont « permanentes », etc. Enfin, il s'agit d'un système basé sur l'honneur : aucune sanction n'est prévue en cas d'omission ou de déclaration trompeuse. Aisément ignorée, cette disposition ne peut être considérée comme fiable. Par conséquent, **il n'existe aucune règle effective obligeant les décideurs politiques à divulguer leurs liens avec des entités de l'industrie du tabac ou avec des personnes, y compris des lobbyistes, agissant en son nom, et aucune politique de ce type n'est actuellement à l'étude.**

#### INDICATEUR 6 : Conflit d'intérêt

13. Le gouvernement n'interdit pas les contributions de l'industrie du tabac ou de toute entité œuvrant en faveur de ses intérêts aux partis politiques, aux candidats ou aux campagnes, ni n'exige la divulgation complète de ces contributions. (Rec. 4.11) / <i>Jamais vrai</i> 5 <i>Toujours vrai</i>							5
---	--	--	--	--	--	--	---

Au niveau fédéral, la Suisse n'a ni législation nationale interdisant tout type de contribution de l'industrie du tabac aux candidats politiques, aux partis ou aux campagnes, ni législation exigeant la divulgation complète de ces contributions. Jusqu'en 2022, elle était le seul pays du Conseil de l'Europe à ne pas avoir adopté de législation visant à réglementer les financements politiques. Seuls quelques cantons ont adopté leur propre législation.<sup>164</sup> Schaffhouse, par exemple, a accepté une initiative en 2020 pour la « transparence des financements des partis politiques ». Cette initiative exige que les partis publient leur budget de campagne pour les élections et les votations, ainsi que les noms des personnes et des entreprises qui leur donnent plus de 3'000 francs suisses par an.<sup>165</sup>

La question du financement s'est particulièrement posée lors de la campagne pour l'initiative « Enfants sans tabac » lancée par une coalition d'organisations de santé publique plaidant en faveur de mesures de lutte contre le tabagisme plus rigoureuses et une meilleure protection des enfants. Après avoir recueilli plus de 100'000 signatures, la coalition a obtenu un vote sur un nouvel article constitutionnel interdisant les publicités pour le tabac susceptibles d'atteindre les enfants. Le 13 février 2022, la proposition de modification constitutionnelle a été acceptée avec 57 % des voix. La coalition en faveur de cette initiative a disposé d'un budget d'environ 1 million de francs suisses, ce qui apparaît plutôt faible pour une campagne nationale de ce type. Les opposants à l'initiative avaient les poches beaucoup plus garnies, et AT Suisse estime que leur budget était d'au moins 6 millions de francs suisses. La campagne contre l'initiative était donc à la fois plus présente et plus visible.

Christophe Berdat, le porte-parole de PMI, a refusé de divulguer le montant que son entreprise a injecté dans la campagne en faveur du non.<sup>166</sup> Selon les estimations d'AT Suisse, la grande majorité du financement de la campagne contre l'initiative provenait directement de l'industrie du tabac.

14. D'anciens fonctionnaires à la retraite ont rejoint l'industrie du tabac (anciens Premier ministre, ministre, procureur général). (Rec. 4.4)

5

Les liens qui existent entre les personnes actives dans le domaine politique et l'industrie du tabac sont souvent complexes et difficiles à établir, car ils ne sont généralement pas rendus publics. Il a toutefois été possible de trouver plusieurs anciens représentants du gouvernement qui font désormais partie de l'industrie du tabac.

Christophe Berdat, qui n'était pas fonctionnaire, est cependant une personnalité influente et l'ancien secrétaire général du Parti libéral radical suisse (FDP/PLR). Il a d'abord rejoint BAT en 2002 et est directeur des affaires publiques et réglementaires chez PMI depuis 2016.<sup>167</sup>

Caroline de Buman était l'ancienne responsable du secrétariat de la Conférence des achats de la Confédération (CA/BKB). La CA est l'organe stratégique de l'administration fédérale pour les domaines des marchés publics de biens et de services. Celle-ci accomplit notamment des tâches liées au développement des marchés publics fédéraux, à la durabilité, aux questions politiques et à la formation.<sup>168</sup> En outre, elle a également été juge assesseur au tribunal de district du canton de Fribourg pendant plus de 10 ans. Depuis août 2018, elle est active chez PMI en tant que responsable senior des affaires institutionnelles. Dans la section « À propos » de son profil LinkedIn, elle déclare : « Au cours des 15 dernières années, j'ai initié et dirigé des projets pour des associations, des institutions et des gouvernements, en coordonnant et en consolidant les intérêts de diverses parties prenantes des secteurs privé et public. »<sup>169</sup>

Thomas Borer, ancien ambassadeur suisse, dirige aujourd'hui une société de conseil qui compte JUUL parmi ses clients.<sup>170</sup>

Le professeur Claude Jeanrenaud, ancien membre de la Commission fédérale pour la prévention du tabagisme, a été recruté par Philip Morris pour travailler avec KPMG sur leur projet Stella, qui a publié un rapport controversé sur le commerce illicite de cigarettes dans l'UE, au Royaume-Uni et en Suisse.<sup>171 172</sup>

Autre exemple illustrant le phénomène des « portes tournantes », un dirigeant d'une entreprise de tabac a été nommé à un poste prestigieux dans l'une des plus grandes universités et centres de recherche suisses. Depuis mars 2021, Ursula Oesterle est la nouvelle vice-présidente chargée de l'innovation à l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL). Elle était auparavant directrice de l'innovation et de la transformation externe chez PMI, poste qu'elle occupait depuis janvier 2016.<sup>173</sup> En juin 2020, Mme Oesterle a donné une conférence en tant que représentante officielle de PMI lors de la prestigieuse Global Lecture Series de l'École polytechnique fédérale de Zurich (EPF de Zurich) sur le thème de l'« innovation ». L'innovation est un mot clé que PMI utilise pour promouvoir ses produits du tabac chauffé comme une alternative à la cigarette prétendument plus « saine ». Mme Oesterle est une ancienne élève de l'EPF de Zurich. Cet exemple souligne également que les grands groupes de tabac entretiennent des relations étroites avec les réseaux universitaires et y participent

activement. Il n'est donc pas surprenant que des institutions appartenant à ces mêmes cercles académiques acceptent des fonds de recherche provenant de cigarettiers tels que PMI (voir n° 10).

Caroline Kuyper, qui a également travaillé pour PMI pendant 13 ans, de 1988 à 2001, a ensuite été directrice adjointe et responsable des ressources et des affaires internationales à l'Office fédéral de la statistique entre 2015 et 2017, vice-présidente des finances de l'EPFL entre 2017 et 2021, et vice-présidente associée pour les participations de l'EPFL entre 2021 et 2023.<sup>174-176</sup>

**Le système de la porte tournante à double sens, qui permet à des politiciens ou à des fonctionnaires d'occuper des postes dans l'industrie du tabac, et inversement, est l'une des nombreuses tactiques dissimulées employées par l'industrie du tabac en Suisse.** En employant d'anciens fonctionnaires comme lobbyistes, en particulier ceux qui ont de bonnes relations, l'industrie profite de leurs réseaux politiques. En outre, ils peuvent fournir des informations clés concernant les actions politiques et les processus réglementaires en cours.<sup>177</sup> De la même façon, dans l'autre sens, le fait que le gouvernement emploie des personnes ayant précédemment travaillé dans l'industrie du tabac leur permet d'accéder aux procédures gouvernementales internes et de mieux les comprendre.

15. <u>Des représentants actuels du gouvernement</u> et des membres de leur famille exercent des fonctions dans le secteur du tabac, y compris des postes de consultants. (Rec. 4.5, 4.8, 4.10)							5
---	--	--	--	--	--	--	---

Actuellement, aucune réglementation n'interdit aux représentants du gouvernement d'occuper un poste dans l'industrie du tabac ou d'intervenir en tant que consultant auprès de cette industrie.

**A. L'industrie du tabac dispose d'un réseau complexe qui pénètre en profondeur au sein du gouvernement suisse au niveau national.**

Gregor Rutz est l'actuel président de Swiss Tobacco, et est actif au Parlement depuis 2012 en tant que conseiller national. Les fonctions occupées par les membres du Conseil national et du Conseil des États en dehors de leur activité politique sont souvent dissimulées au public. Lobbywatch Suisse, une association à but non lucratif, illustre et analyse les liens entre les membres du Conseil et des entreprises, associations et institutions externes. Ses travaux révèlent que **le lobby du tabac dispose de 27 relations au sein du parlement, par l'intermédiaire de 11 politiciens de l'UDC/USP, 10 du PRD/PLR (parti libéral radical [néolibéral, conservateur]) et 6 du centre ("Die Mitte")**.<sup>178</sup> Le rapport susmentionné publié par Transparency Suisse suggère que le nombre réel de contacts au sein de l'Assemblée fédérale serait bien plus élevé.

Ces liens étroits entre des parlementaires et des organes de l'industrie du tabac mettent en évidence l'influence que ces derniers exercent sur l'élaboration des politiques de santé publique.

**SOTA :**

Le réseau de la SOTA, qui est sous la tutelle de l'OFDF et soutient le système suisse de culture du tabac, entretient des liens étroits avec l'industrie du tabac. Didier Saner, directeur général de la SOTA jusqu'en 2021, a également travaillé au département des finances de BAT.<sup>179</sup> Le directeur technique actuel, Gernot-Viktor Alber, a fréquemment collaboré avec l'industrie du tabac, en menant des recherches sur la culture du tabac en collaboration ou avec le soutien de BAT et de PMI.<sup>180-182</sup> Les membres du conseil d'administration de la SOTA ont également des liens directs avec

ce secteur, Christian Kölliker, par exemple, est à la fois membre du conseil d'administration et employé par JTI depuis 27 ans, tandis que Brenda Ponsignon est employée par BAT (voir n° 3).

### B. Gouvernement local

Jusqu'en février 2023, Andreane Jordan Meier travaillait pour le canton de Vaud en tant que directrice du service de la promotion économique et de l'innovation. Elle était auparavant responsable des affaires réglementaires chez BAT.<sup>183</sup> Dans un article publié par le journal Le Temps, Andreane Meier est présentée comme une ancienne lobbyiste de l'industrie du tabac.<sup>184</sup> L'industrie du tabac est fortement implantée dans le canton de Vaud, les sièges opérationnels mondiaux de BAT et de PMI étant situés à Lausanne, dans l'ouest du pays.<sup>185</sup> Il est à noter que dans le canton de Vaud, la réponse à la consultation fédérale sur les produits du tabac et les e-cigarettes a été gérée par Andreane Jordan Meier et le département de l'économie, et non par le département de la santé.<sup>186</sup> Selon le communiqué de presse diffusé par le canton de Vaud, Mme Meier a décidé de poursuivre sa carrière dans le secteur privé.<sup>187</sup>

### INDICATEUR 7 : Mesures préventives

16. Le gouvernement a mis en place une procédure de divulgation des comptes rendus des échanges (tels que les ordres du jour, les personnes présentes, les procès-verbaux et les résultats) avec l'industrie du tabac et ses représentants. (Rec. 5.1)						5
--	--	--	--	--	--	---

Le gouvernement suisse n'a mis en place aucune mesure ni aucun programme de ce type, et ne travaille pas au développement d'un tel dispositif.

17. Le gouvernement a formulé, adopté ou instauré un code de conduite pour les agents publics, prescrivant les normes auxquelles ils doivent se conformer dans leurs relations avec l'industrie du tabac. (Rec. 4.2); <i>1 si le code concerne l'ensemble du gouvernement ; 2 si le code ne concerne que le ministère de la santé.</i>						5
---	--	--	--	--	--	---

Le gouvernement suisse n'a ni adopté ni formulé de code de conduite prescrivant les normes à respecter dans les relations avec l'industrie du tabac et/ou des e-cigarettes, ou avec ses représentants.

18. Le gouvernement demande à l'industrie du tabac de lui fournir régulièrement des données sur ses activités, notamment la production, la fabrication, la part de marché, les dépenses de marketing, les recettes, le lobbying, la philanthropie, les contributions politiques et toute autre action. (5.2)						5
--	--	--	--	--	--	---

Le gouvernement suisse n'a pas d'exigences ni de mesures de ce type et ne travaille pas au développement d'un tel dispositif.

19. Le gouvernement dispose d'un programme, d'un système ou d'un plan pour sensibiliser systématiquement <sup>v</sup> ses services aux principes relatifs aux lignes directrices de l'article 5.3 de la CCLAT. (Rec. I.1, I.2)						5
Le gouvernement suisse ne dispose d'aucun programme, système ou plan de ce type.						
20. Le gouvernement a mis en place une politique interdisant d'accepter toutes formes de contributions/cadeaux de l'industrie du tabac (monétaires ou autres), notamment des offres d'assistance, des projets de politiques ou des invitations à des visites d'étude proposées ou offertes au gouvernement, à ses organes, à ses agents et aux membres de leur famille. (3.4)					4	
<p>La loi fédérale sur le personnel de la Confédération interdit aux employés fédéraux de demander, de recevoir ou d'accepter toute promesse, en leur nom ou au nom d'autrui, d'un cadeau ou de tout autre avantage dans l'exercice de leurs fonctions (art. 21 al. 4 LPers). L'article 93 de l'ordonnance sur le personnel de la Confédération précise que les cadeaux ou avantages dont la valeur marchande est supérieure à 200 francs suisses sont interdits.</p> <p>Il est interdit à tout employé de la Confédération participant à un processus de passation de marché ou de prise de décision d'accepter des avantages, même mineurs et conformes aux usages sociaux (qui ne dépassent pas une valeur marchande de 200 francs suisses), dans les cas suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. l'avantage est offert par : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. un fournisseur ou prestataire effectif ou potentiel</li> <li>b. une personne impliquée dans ou affectée par un processus de prise de décision, ou</li> </ol> </li> <li>2. si un lien entre l'octroi de l'avantage et le processus de passation de marché ou de prise de décision ne peut être exclu.</li> </ol> <p>En outre, l'article 93 dispose que si les employés ne peuvent pas refuser un cadeau pour des raisons de courtoisie, ils doivent le remettre à l'autorité compétente conformément à l'article 2. L'acceptation par courtoisie doit par ailleurs servir l'intérêt général de la Confédération, et l'acceptation et l'utilisation éventuelle de tels cadeaux doivent être opérées par l'office compétent, conformément à l'article 2, afin qu'elle en dispose au profit de la Confédération suisse.<sup>188</sup></p> <p>L'acceptation de cadeaux et d'avantages par les employés des administrations cantonales est régie par la législation de ces derniers et sera de même nature que la législation fédérale. Il convient de noter que ces règles ne sont pas applicables aux membres des corps législatifs, tels que les conseillers nationaux ou les conseillers d'État, qui peuvent être employés par des entreprises privées ou avoir leur propre entreprise.</p> <p>Les dispositions du code pénal suisse réprimant la corruption (notamment l'article 322<sup>sexies</sup>) peuvent également s'appliquer aux parlementaires si l'avantage est fourni afin qu'ils exercent leurs fonctions officielles. En d'autres termes, un agent public peut être reconnu coupable d'avoir accepté un</p>						

<sup>v</sup> Dans le cadre de cette question, « systématiquement » signifie : a. Chaque fois que la CCLAT est discutée, le point 5.3 est expliqué. ET b. Chaque fois que l'occasion se présente, par exemple lorsqu'une intervention de l'industrie du tabac est découverte ou signalée.

avantage, indépendamment du fait que la personne qui a accordé cet avantage puisse ou non être reconnue coupable de l'avoir accordé.<sup>189</sup>

Il n'existe aucune règle explicite interdisant aux agents publics ou aux représentants élus d'accepter l'assistance de tierces parties, comme des projets de textes politiques ou l'avis d'un expert. Les voyages d'étude entrent dans le cadre de l'acceptation d'un avantage, au sens de ce qui précède.

<b>TOTAL SCORE</b>
--------------------

<b>90</b>
-----------

## Annexe : Sources

	PRINCIPALES MULTINATIONALES DU TABAC	ENTREPRISES ENREGISTRÉES	CANTON	PART DE MARCHÉ DES CIGARETTES (2022)	SOURCE
I	British American Tobacco	AD Tabacs International SA	JU	38.8%	WIPO Global Brand Database
		American-Cigarette Company (Overseas) Limited	JU		WIPO Global Brand Database
		Rothmans of Pall Mall Limited	JU		<a href="https://www.dnb.com/business-directory/company-profiles.american-cigarette-company_%28overseas%29_limited.897535fd098ffa961b188c000bc38cb4.html">https://www.dnb.com/business-directory/company-profiles.american-cigarette-company_%28overseas%29_limited.897535fd098ffa961b188c000bc38cb4.html</a>
		British American Tobacco Switzerland SA	JU		<a href="http://www.bat.ch/">http://www.bat.ch/</a> <a href="https://www.davidoff-cigarettes.ch/">https://www.davidoff-cigarettes.ch/</a> <a href="https://www.gauloises.ch/">https://www.gauloises.ch/</a> <a href="https://www.epok.ch/">https://www.epok.ch/</a> <a href="https://www.kent.ch/">https://www.kent.ch/</a> <a href="https://www.luckystrike.ch/">https://www.luckystrike.ch/</a> <a href="https://www.parisienne.ch/">https://www.parisienne.ch/</a>
		Nicoventures Communications (Switzerland) SA	JU		<a href="https://www.govype.ch/">https://www.govype.ch/</a>

		BAT Switzerland Vending SA	JU		<a href="http://www.batvending.ch/">http://www.batvending.ch/</a>
		Intertab SA	FR		
		Fonds social de British American Tobacco Switzerland SA	JU		
		Fondation British American Tobacco Switzerland	JU		<a href="http://www.bat.ch/group/sites/BAT_A4KKEC.nsf/vwPagesWebLi ve/DOA2THQR">http://www.bat.ch/group/sites/BAT_A4KKEC.nsf/vwPagesWebLi ve/DOA2THQR</a>
2	Japan Tobacco International	JT International SA	GE	17.8%	<a href="https://www.jti.com/">https://www.jti.com/</a>
		JT International AG Dagmersellen	LU		<a href="https://www.camel.ch/">https://www.camel.ch/</a> <a href="https://www.winston.ch/">https://www.winston.ch/</a> <a href="https://logicvapes.ch/">https://logicvapes.ch/</a>
		The JTI Foundation	LU		<a href="http://jtifoundation.org/">http://jtifoundation.org/</a>
3	Philip Morris International	Philip Morris Products SA	NE	43.4%	<a href="https://www.pmi.com/">https://www.pmi.com/</a> <a href="https://www.marlboro.ch/">https://www.marlboro.ch/</a> <a href="https://www.chesterfield.ch/">https://www.chesterfield.ch/</a> <a href="https://ch.iqos.com/">https://ch.iqos.com/</a>
		Philip Morris Brands Sàrl	NE		-

	PMI Engineering SA	NE		
	Philip Morris Investments Sàrl	NE		
	Philip Morris World Trade Sàrl	VD		
	Philip Morris Exports Sàrl	VD		
	Philip Morris Services India Sàrl	VD		
	Philip Morris Taiwan SA	VD		
	Philip Morris Holdings Sàrl	VD		
	Philip Morris Finance SA	VD		
	Philip Morris International Services Sàrl	VD		
	Philip Morris SA	VD		

4	Swedish Match	Swedish Match Switzerland AG	ZG	0%	
		Swedish Match Treasury Switzerland AG	LU		
5	Oettinger Davidoff	Oettinger Davidoff Holding AG	BS	0%	<a href="http://oettingerdavidoff.com/">http://oettingerdavidoff.com/</a>
		Oettinger Davidoff AG	BS		
		Davidoff & Cie SA	GE		<a href="https://twitter.com/davidoffgeneva">https://twitter.com/davidoffgeneva</a>
		A. Dürr & Co. AG	BS		<a href="https://de.davidoffgeneva.ch/">https://de.davidoffgeneva.ch/</a>

	TOP MEDIA/ JOURNAUX	Type (imprimé/en ligne)	URL
1	Aargauer Zeitung	Print+Online	<a href="https://www.aargauerzeitung.ch/">https://www.aargauerzeitung.ch/</a>
2	20 Minuten, 20 Minutes and 20 Minuti	Print+Online	<a href="https://www.20min.ch/">https://www.20min.ch/</a>
3	Neue Zürcher Zeitung (NZZ)	Print+Online	<a href="https://www.nzz.ch/">https://www.nzz.ch/</a>
4	Swiss Broadcasting Corporation • Schweizer Radio Fernsehen (German) • Radio Télévision Suisse (French)	Air+TV+Online	<a href="https://www.srf.ch/">https://www.srf.ch/</a> <a href="https://www.rts.ch/">https://www.rts.ch/</a> <a href="https://www.rsi.ch/">https://www.rsi.ch/</a> <a href="https://www.swissinfo.ch/eng">https://www.swissinfo.ch/eng</a>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Radiotelevisione Svizzera (Italian)</li> <li>SWI swissinfo.ch (English, among other languages)</li> </ul>		
5	Le Temps	Print+Online	<a href="https://www.letemps.ch/">https://www.letemps.ch/</a>
6	Tagesanzeiger	Print+Online	<a href="https://www.tagesanzeiger.ch/">https://www.tagesanzeiger.ch/</a>

	<b>PRINCIPAUX ALLIÉS/ GROUPES DE FAÇADE DE L'INDUSTRIE DU TABAC</b>	<b>TYPE</b> <i>(GROUPE DE FAÇADE, GROUPE DE PRESSION, PARTICULIER)</i>	<b>SOURCE</b>
1	Fondation pour l'éradication du travail des enfants dans la culture du tabac (ECLT)	Groupe de façade. Fondation suisse créée en 2001 et basée à Genève, en Suisse. L'ECLT est membre du Pacte mondial des Nations unies et jouit d'un statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations unies. Il s'agit d'un groupe de façade entièrement financé et contrôlé par l'industrie du tabac. L'Organisation internationale du travail a mis fin à tout accord de partenariat avec l'ECLT en octobre 2019, considérant qu'elle faisait partie de l'industrie du tabac.	<a href="https://ge.ch/hrcintapp/externalCompanyReport.action?companyOfsUid=CHE-109.569.011">https://ge.ch/hrcintapp/externalCompanyReport.action?companyOfsUid=CHE-109.569.011</a> <a href="https://ge.ch/hrcintapp/rdfisFile?id=14073632200000066031012">https://ge.ch/hrcintapp/rdfisFile?id=14073632200000066031012</a> <a href="https://www.eclt.org/en">https://www.eclt.org/en</a> <a href="https://tobaccotactics.org/wiki/eclt/">https://tobaccotactics.org/wiki/eclt/</a>
2	Réseau international des organisations de consommateurs de nicotine (INNCO)	Groupe de façade. En 2019, l'INNCO se présentait comme une coalition mondiale d'organisations non lucratives de défense des consommateurs et déclarait que son objectif était de « représenter les consommateurs de produits nicotiniques alternatifs à faible risque et de promouvoir la réduction des méfaits du tabac (THR) sur la scène internationale. »	<a href="https://tobaccotactics.org/wiki/international-network-of-nicotine-consumer-organisations-innco/">https://tobaccotactics.org/wiki/international-network-of-nicotine-consumer-organisations-innco/</a> <a href="https://innco.org/">https://innco.org/</a>
3	Swiss Cigarette	Organisme affilié. Association des trois plus grandes multinationales du tabac présentes en Suisse (BAT, JTI et PMI). Selon ses statuts, l'association s'est fixé les objectifs suivants : a) défendre les droits et les intérêts de ses membres dans le cadre de la libre fabrication, du marketing et de la communication sur leurs produits auprès des consommateurs adultes ; b) élaborer des règles en matière de publicité et de promotion et de veiller à ce qu'elles soient	<a href="http://www.swiss-cigarette.ch/">http://www.swiss-cigarette.ch/</a> Statutes of Swiss Cigarette with Arbitration Convention: <a href="https://www.oxysuisse.ch/files/public/docs/20090701-swiss-cigarette-statuts-avec-convention-d-arbitrage.pdf">https://www.oxysuisse.ch/files/public/docs/20090701-swiss-cigarette-statuts-avec-convention-d-arbitrage.pdf</a> Self-regulation agreement: <a href="https://www.oxysuisse.ch/files/public/docs/20180201-accord-autoreglementation.pdf">https://www.oxysuisse.ch/files/public/docs/20180201-accord-autoreglementation.pdf</a>

		<p>respectées par ses membres, afin de promouvoir un marketing responsable ;</p> <p>c) lancer et/ou soutenir des initiatives visant à prévenir le tabagisme chez les jeunes ;</p> <p>d) agir au nom de ses membres en tant que représentant auprès des autorités et des organisations nationales publiques et privées.</p> <p>L'un des objectifs principaux de l'association est de promouvoir une régulation volontaire, notamment en matière de publicité, afin d'éviter l'adoption d'une législation qui instaurerait des règles strictes, conformes à la CCLAT.</p>	
4	SwissTabac	<p>Organisme affilié. SwissTabac est une coopérative qui est l'organisation faitière des producteurs de tabac du pays. La coopérative est responsable de l'organisation de la production en termes de qualité et de quantité, ainsi que de la protection professionnelle de ses membres.</p>	<a href="https://www.swisstabac.ch/">https://www.swisstabac.ch/</a>
5	Vereinigung des schweizerischen Tabakwarenhandels / Communauté du commerce suisse en tabacs (Swiss Tobacco)	<p>Organisme affilié. Association d'entreprises et d'organisations appartenant au commerce de gros et de détail du tabac en Suisse. Elle représente leurs intérêts auprès des autorités, de l'industrie du tabac et du public, et s'engage en particulier pour le renforcement et le maintien de l'économie libérale privée. Elle revendique une réglementation modérée et raisonnable des produits du tabac.</p>	<a href="https://www.swiss-tobacco.ch/">https://www.swiss-tobacco.ch/</a>
6	Verein Schweizerischer Rauchtobak-Fabrikanten VSRF / Association suisse des fabricants de tabac à fumer	<p>Organismes affiliés. Associations dont les membres sont deux fabricants de tabac suisses, Burger &amp; Söhne et Villiger. Affiliées, elles ont le même président et la même adresse (à Reinach/AG).</p>	
7	Verband Schweizerischer Zigarrenfabrikanten VSZ / Association suisse des fabricants de cigares		
8	Allianz der Wirtschaft für eine massvolle Präventionspolitik (AWMP) / Alliance des milieux	<p>Groupe de façade. L'Alliance a été créée sous l'égide de la Fédération suisse du commerce (Schweizerischen Gewerbeverbandes SGV/ Union des arts et métiers – USAM), qui est</p>	<a href="https://www.awmp.ch/home">https://www.awmp.ch/home</a>

	économiques pour une politique de prévention modérée (AEPM)	depuis 30 ans le plus grand et le plus fidèle allié de l'industrie du tabac en Suisse, et l'organe politique de celle-ci pour intervenir dans la politique suisse de prévention de la santé (son président est membre du Conseil national). Reconnaissant que « la principale force de la SGV/USAM était son puissant réseau organisationnel au niveau cantonal, dans tous les cantons », l'organisation commerciale, « l'une des principales associations politiques et économiques », a été choisie par l'industrie du tabac pour diriger la coalition contre la réglementation de la prévention du tabagisme, formalisée sous la forme de l'alliance AWMP/AEPM. L'alliance compte parmi ses membres réguliers JTI et Swiss Tobacco, tandis que ses membres bienfaiteurs comprennent Swiss Cigarette et l'Union démocratique du centre (UDC), le parti national-conservateur populiste de droite qui a la plus forte représentation au parlement suisse.	
9	IG Freiheit/ Communauté d'intérêts Priorité Liberté	Groupe de façade. Ce groupe de réflexion est présidé par le président de Swiss Tobacco. Ses membres sont tous, à l'exception d'un seul, des membres actuels ou passés du parlement suisse. Il se présente comme « un groupe d'intérêt impartial [qui] veut défendre les droits à la liberté des citoyens contre le paternalisme croissant de l'Etat. » Il ajoute qu'« il dénonce publiquement la frénésie réglementaire de l'Etat et en appelle à l'auto-responsabilité de chacun. Il lutte contre la promulgation de lois, d'interdictions et de réglementations injustifiées, tant aux niveaux national que cantonal et local. » Il sert ainsi au mieux les intérêts de l'industrie du tabac.	<a href="https://www.freiheit-liberte.ch/home.html">https://www.freiheit-liberte.ch/home.html</a>

Agences gouvernementales	<i>Préciser si plus d'un service est impliqué dans cette fonction :</i>	SOURCE
--------------------------	---	--------

<b>1</b>	Bureau du Président	Alain Berset	<a href="https://www.admin.ch/gov/en/start/federal-presidency/presidential-year-2021.html">https://www.admin.ch/gov/en/start/federal-presidency/presidential-year-2021.html</a>
<b>2</b>	Cabinet et/ou Assemblée nationale (décideurs politiques)	Ignazio Cassis, Karin Keller-Sutter, Viola Amherd, Albert Rösti, Elisabeth Baume-Schneider (chacun est responsable d'un domaine différent)	<a href="https://www.admin.ch/gov/en/start/federal-council/members-of-the-federal-council.html">https://www.admin.ch/gov/en/start/federal-council/members-of-the-federal-council.html</a>
<b>3</b>	Agriculture / Office national du tabac	Office fédéral de l'agriculture (OFAG)	<a href="https://www.blw.admin.ch/blw/en/home.html">https://www.blw.admin.ch/blw/en/home.html</a>
<b>4</b>	Douanes	Administration fédérale des douanes (AFD)	<a href="https://www.ezv.admin.ch/ezv/fr/home/infos-pour-entreprises/impots-et-redevances/importation-en-suisse/impot-sur-le-tabac.html">https://www.ezv.admin.ch/ezv/fr/home/infos-pour-entreprises/impots-et-redevances/importation-en-suisse/impot-sur-le-tabac.html</a>
<b>5</b>	Éducation	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR)	<a href="https://www.admin.ch/gov/en/start/departments/departement-of-economic-affairs-education-research-eaer.html">https://www.admin.ch/gov/en/start/departments/departement-of-economic-affairs-education-research-eaer.html</a>
<b>6</b>	Environnement	Office fédéral de l'environnement (OFEV)	<a href="https://www.bafu.admin.ch/bafu/en/home.html">https://www.bafu.admin.ch/bafu/en/home.html</a>
<b>7</b>	Finances/ Recettes/ Investissements/ Impôt	Administration fédérale des douanes (AFD)	<a href="https://www.ezv.admin.ch/ezv/fr/home/infos-pour-entreprises/impots-et-redevances/importation-en-suisse/impot-sur-le-tabac.html">https://www.ezv.admin.ch/ezv/fr/home/infos-pour-entreprises/impots-et-redevances/importation-en-suisse/impot-sur-le-tabac.html</a>
<b>8</b>	Santé	Office fédéral de la santé publique (OFSP)	<a href="https://www.bag.admin.ch/bag/en/home.html">https://www.bag.admin.ch/bag/en/home.html</a>
<b>9</b>	Travail	Enquête suisse sur la population active (ESPA)	<a href="https://www.bfs.admin.ch/bfs/en/home/statistics/work-income/surveys/slfs.html">https://www.bfs.admin.ch/bfs/en/home/statistics/work-income/surveys/slfs.html</a>
<b>10</b>	Commerce et industrie/ Investissements	Administration fédérale des douanes (AFD)	<a href="https://www.ezv.admin.ch/ezv/en/home.html">https://www.ezv.admin.ch/ezv/en/home.html</a>

## Bibliographie

- 1 Zagà V, Cattaruzza MS, Gallus S. Nicotine in IQOS: what Philip Morris does not say. *Tabaccologia* 2022;20: 7–9.
- 2 Lee CY, Glantz SA. *The tobacco industry's successful efforts to control tobacco policy making in Switzerland, 2001*. <https://escholarship.org/uc/item/09t535s7>.
- 3 Joossens L, Olefir L, Feliu A, Fernandez E. The Tobacco Control Scale 2021 in Europe, 2022.
- 4 Swiss Cigarette. Anfrage Handelszeitung vom 12 2015.
- 5 Swiss Cigarette. Factsheet à propos des membres de Swiss Cigarette et du marché suisse des cigarettes 2023.
- 6 Farcher R, Syleouni ME, Vinci L, Mattli R. Burden of smoking on disease-specific mortality, DALYs, costs: the case of a high-income European country. *BMC Public Health* 2023;23: 698.
- 7 Jakob J, Cornuz J, Diethelm P. Prevalence of tobacco smoking in Switzerland: do reported numbers underestimate reality? *Swiss medical weekly* 2017;147: w14437.
- 8 AT Switzerland. Daten & Zahlen, 2022. <https://www.at-schweiz.ch/en/knowledge/data-figures?lang=en> (accessed 4 May 2023).
- 9 AT Schweiz. Ein Nikotinsunami überrollt unsere Schulplätze, A tsunami of nicotine is flooding our schools, 2023. <https://www.at-schweiz.ch/news-medien/news?id=183&Ein-Nikotinsunami-berrollt-unsere-Schulpltze> (accessed 4 May 2023).
- 10 Vital Strategies. Crooked Nine: Nine ways the tobacco industry undermines health policy, 2019. <https://exposetobacco.org/resources/crookednine/>.
- 11 World Health Organization. Committee of Experts on Tobacco Industry Documents. *Tobacco company strategies to undermine tobacco control activities at the World Health Organization : report of the Committee of Experts on Tobacco Industry Documents*: World Health Organization, 2000. <https://apps.who.int/iris/handle/10665/67429>.
- 12 WHO. EU ban on microplastics stubs out cigarette butt pollution: News release, 2022. <https://www.who.int/europe/news/item/30-05-2022-eu-ban-on-microplastics-stubs-out-cigarette-butt-pollution> (accessed 29 Mar 2023).
- 13 Global Center for Good Governance in Tobacco Control (GGTC). Handbook on Implementation of WHO FCTC Article 5.3: Policies and Practices that Protect Against Tobacco Industry Interference (2021) | GGTC, 2021. <https://ggtc.world/library/handbook-on-implementation-of-who-fctc-article-53-policies-and-practices-that-protect-against-tobacco-industry-interference-2021> (accessed 15 Aug 2023).
- 14 Ash. Tobacco Advertising and Promotion in the UK - ASH, 2023. <https://ash.org.uk/resources/view/tobacco-advertising-and-promotion-in-the-uk> (accessed 17 Mar 2023).
- 15 Campaign for Tobacco-Free Kids. Canada | Tobacco Control Laws, 2021. <https://www.tobaccocontrolaws.org/legislation/canada> (accessed 17 Mar 2023).
- 16 Directorate-General for Health and Food Safety EU Commission. Ban on cross-border tobacco advertising and sponsorship: Public Health, 2023. [https://health.ec.europa.eu/tobacco/ban-cross-border-tobacco-advertising-and-sponsorship\\_en](https://health.ec.europa.eu/tobacco/ban-cross-border-tobacco-advertising-and-sponsorship_en) (accessed 17 Mar 2023).
- 17 Bundesrat und Parlament. *Bundesrat und Parlament empfehlen Volksinitiative «Kinder und Jugendliche ohne Tabakwerbung» zur Ablehnung und befürworten indirekten Gegenvorschlag*, 2021. <https://www.admin.ch/gov/de/start/dokumentation/medienmitteilungen.msg-id-86342.html> (accessed 17 Mar 2023).

- 18 Bundesamt für Gesundheit (BAG). Tabakwerbung: Vergleich geltende Regelung, Initiative und indirekter Gegenvorschlag 2021.
- 19 Fedlex. FF 2020 6837 - Message concernant l'initiative populaire «Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac (enfants et jeunes sans publicité pour le tabac)», 2020. <https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/2020/1895/fr> (accessed 2 Jun 2023).
- 20 Gregor Rutz. *Gregor Rutz: Nationalrat, ZH*. <https://www.svp.ch/partei/personen/detail/gregor-rutz/>.
- 21 Vereinigung des Schweizerischen Tabakwarenhandels. *Über Uns* 22.03. <https://www.swiss-tobacco.ch/ueber-uns/>.
- 22 The Swiss Parliament. Ratsbiographie Gregor Rutz, 2021.
- 23 Parlement suisse. Obligation de signaler les intérêts. [https://www.parlament.ch/fr/%C3%BCber-das-parlament/portrait-du-parlament/deputes/statut-juridique-des-deputes/obligation-de-signaler-les-interets](https://www.parlament.ch/fr/%C3%BCber-das-parlament/portrait-du-parlement/deputes/statut-juridique-des-deputes/obligation-de-signaler-les-interets) (accessed 11 Apr 2023).
- 24 Alex Biscaro DB. *Lobbying in der Schweiz: Verdeckter Einfluss, Heikle Verflechtungen, Privilegierter Zugang*, 2019.
- 25 parlament.ch. Germann Hannes | Ständerat | Ratsmitglied | Das Schweizer Parlament, 2023. <https://www.parlament.ch/de/biografie/hannes-germann/825> (accessed 17 Mar 2023).
- 26 Häuptli L. Schlotet, freie Schweizer, schlotet!: Die Schweiz ist ein Zigarettenparadies. Warum die Tabakindustrie so wenig reguliert wird - und wie sie davon profitiert. *Republik* 2022.
- 27 Parlamentsdienste / Services du Parlement / Servizi del Parlamento. Zutrittberechtigte SR.
- 28 Swiss Cigarette. Geschäftsstelle | Swiss Cigarette, 2023. <https://www.swiss-cigarette.ch/de/ueber-uns/geschaeftsstelle.html> (accessed 17 Mar 2023).
- 29 Susanne Brunner. Susanne Brunner, 2023. <https://susanne-brunner.ch/> (accessed 17 Mar 2023).
- 30 parlament.ch. Gmür Alois | Nationalrat | Ratsmitglied | Das Schweizer Parlament, 2023. <https://www.parlament.ch/de/biografie/alois-gm%C3%BCr/4096> (accessed 2 Jun 2023).
- 31 Swiss Cigarette. Autorégulation | Swiss Cigarette, 2023. <https://www.swiss-cigarette.ch/fr/themes/autoregulation.html> (accessed 2 Jun 2023).
- 32 Schweizerische Lauterkeitskommission. Über uns – Faire-Werbung, 2023. <https://www.faire-werbung.ch/de/ueberuns/#experten> (accessed 17 Mar 2023).
- 33 SDA. Nein-Komitee bezeichnet Initiative zu Tabakwerbeverbot als extrem. *FM | Today* 2022.
- 34 Fedlex. Änderung des Tabaksteuergesetzes Vernehmlassung 2022.
- 35 Fedlex. Abgeschlossene Vernehmlassungen - 2022, 2023. [https://www.fedlex.admin.ch/de/consultation-procedures/ended/2022#https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2022/25/cons\\_1](https://www.fedlex.admin.ch/de/consultation-procedures/ended/2022#https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2022/25/cons_1) (accessed 17 Mar 2023).
- 36 Fedlex. Teilrevision Bundesgesetz über Tabakprodukte und elektronische Zigaretten (TabPG, BBl 2021 2327) 2022.
- 37 BAG BfG. Neues Tabakproduktegesetz, 2023. <https://www.bag.admin.ch/bag/de/home/strategie-und-politik/politische-auftraege-und-aktionsplaene/politische-auftraege-zur-tabakpraevention/tabakpolitik-schweiz/tabpg.html> (accessed 17 Mar 2023).

- 38 fenaco. 2021: Geschäftsbericht der fenaco Genossenschaft, 2022. <https://www.fenaco.com/media/1992/download>.
- 39 Schweizerischer Gewerbeverband sgv | Dachorganisation der Schweizer. Schweizerischer Gewerbeverband sgv - Gewerbekongress: KMU, [www.sgv-usam.ch](http://www.sgv-usam.ch), 2022. <https://www.sgv-usam.ch/events/gewerbekongress> (accessed 17 Mar 2023).
- 40 AWMP, [www.awmp.ch](http://www.awmp.ch) Allianz der Wirtschaft für eine massvolle Präventionspolitik. Home, 2019. <https://www.awmp.ch/home> (accessed 28 Jun 2023).
- 41 AEPM, [www.awmp.ch](http://www.awmp.ch) Alliance des milieux économiques pour une politique de prévention modérée. Membres AEPM, 2023. <https://www.awmp.ch/fr/membres-aepm> (accessed 28 Jun 2023).
- 42 economiesuisse. Guiding Principles, 2023. <https://www.economiesuisse.ch/en/guiding-principles> (accessed 31 Mar 2023).
- 43 economiesuisse. How we work, 2023. <https://www.economiesuisse.ch/en/how-we-work> (accessed 31 Mar 2023).
- 44 economiesuisse. Board, 2023. <https://www.economiesuisse.ch/en/board> (accessed 31 Mar 2023).
- 45 economiesuisse. Managing Director's Committee, 2023. <https://www.economiesuisse.ch/en/managing-directors-committee> (accessed 31 Mar 2023).
- 46 Centre Patronal. über uns - Centre Patronal, 2023. <https://www.centrepatronal.ch/de/uber-uns/> (accessed 4 Apr 2023).
- 47 SwissTabac. Home - SwissTabac, 2023. <https://swisstabac.ch/de/home/> (accessed 4 Apr 2023).
- 48 BLW BfL. Organisation, Präsidium und Mitglieder, 2023. <https://www.blw.admin.ch/blw/de/home/das-blw/forschung-und-beratung/Forschung/organisation.html> (accessed 4 Apr 2023).
- 49 Lobbywatch.ch. Francis Egger, 2023. <https://lobbywatch.ch/de/daten/zutrittsberechtigter/79/Francis%20Egger> (accessed 4 Apr 2023).
- 50 Schröder A, Heyer J, Hochstrasser M, Brugger D, Wirth J. Bekämpfungsstrategien gegen das Erdmandelgras: Resultate aus dem Agridea-Projekt EMG 2016–2019 2021.
- 51 AGRIDEA. Nischenproduktion, 2021. <https://www.srva.ch/de/themen/pflanzenbau/nischenproduktion/> (accessed 4 Apr 2023).
- 52 Hascher H, Droz P. AGRIDEA-Taetigkeitsbericht\_22 2022.
- 53 SwissTabac. Tabac: une récolte particulièrement compliquée, 2021. <https://www.agrihebdo.ch/news/tabac--une-recolte-particulierement-compliquee/8685> (accessed 1 May 2023).
- 54 Tobacco Tactics. UNITAB - TobaccoTactics, 2020. <https://tobaccotactics.org/article/unitab/> (accessed 1 May 2023).
- 55 digitalswitzerland. About digitalswitzerland, 2023. <https://digitalswitzerland.com/what-is-digitalswitzerland/> (accessed 2 Jun 2023).
- 56 WHO. WHO Framework Convention on Tobacco Control (WHO FCTC), 2023. [https://www.who.int/europe/teams/tobacco/who-framework-convention-on-tobacco-control-\(who-fctc\)](https://www.who.int/europe/teams/tobacco/who-framework-convention-on-tobacco-control-(who-fctc)) (accessed 17 Mar 2023).
- 57 Schürch K, Diethelm P, Ruggia L. Switzerland Tobacco Industry Interference Index. Global Tobacco Industry Interference Index (Global Tobacco Index), 2021. [https://www.at-schweiz.ch/userfiles/files/Downloads/GTIII/Switzerland\\_TII%20Index\\_Final\\_en.pdf](https://www.at-schweiz.ch/userfiles/files/Downloads/GTIII/Switzerland_TII%20Index_Final_en.pdf) (accessed 20 Feb 2023).

- 58 Altermatt S. Aussenminister im Tabakdunst: Was wusste Ignazio Cassis über das Sponsoring von Philip Morris?: Aussenminister Ignazio Cassis sei über das Tabak-Sponsoring an der Weltausstellung 2020 nicht im Detail informiert, hiess es am Montag. Aus seinem Departement kommen allerdings widersprüchliche Aussagen. 24.07.;2019.
- 59 Kommunikation EDA. *Schweizer Auftritt an der Expo 2020 in Dubai: Bundesrat Cassis fällt Richtungsentscheid bezüglich Sponsoring-Partnerschaft: Bern, 30.07.2019 - Das EDA verfolgt die mögliche Sponsoring-Partnerschaft mit Philip Morris International (PMI) für den Schweizer Pavillon an der Expo 2020 in Dubai nicht weiter. Dies hat Bundesrat Ignazio Cassis entschieden, um das Hauptziel des Schweizer Auftritts in Dubai, die Vermittlung eines positiven Images der Schweiz, nicht in Frage zu stellen. Weiter hat Bundesrat Cassis Präsenz Schweiz beauftragt, bis Ende 2019 die bestehende Sponsoring Policy des EDA zu überarbeiten.*, 2021.  
<https://www.admin.ch/gov/de/start/dokumentation/medienmitteilungen.msg-id-75944.html> (accessed 22 Mar 2021).
- 60 Schweizerische Lauterkeitskommission. stwp0056 - UEBERSETZUNG REGLEMENT BETREFFEND DIE WERBUNG V... - Industry Documents Library, 1992.  
<https://www.industrydocuments.ucsf.edu/docs/#id=stwp0056> (accessed 28 Jun 2023).
- 61 Buillard-Marbach C, Schwenniger M. Vereinbarung mit der Schweizerischen Lauterkeitskommission: Vereinbarung zwischen Swiss Cigarette und der Schweizerischen Lauterkeitskommission, 2018. <https://www.faire-werbung.ch/dokumentation/>.
- 62 Le Nouvelliste. Une série de plaintes fait tousser fort une association antitabac. *Le Nouvelliste* 2015;2015.
- 63 Savell E, Gilmore AB, Fooks G. How does the tobacco industry attempt to influence marketing regulations? A systematic review. *PLOS ONE* 2014;9: e87389.
- 64 World Health Organization. *WHO Report On The Global Tobacco Epidemic, 2021: Addressing new and emerging products*. Geneva, 2021.
- 65 Gorrie, Buffat. R-CE Interpellation Desarzens - Puff's 2022.
- 66 Mendicino C. La pub pour le tabac épinglée mais pas punie: OxyRomandie dénonce l'absence de sanction contre les cigarettiers qui ne respectent pas les règles de promotion. *24Heures* 2015.
- 67 Francais O. *Infrarouge - Histoire d'amour et d'argent entre la Suisse et la cigarette - Play RTS* 2019. <https://www.rts.ch/play/tv/infrarouge/video/histoire-damour-et-dargent-entre-la-suisse-et-la-cigarette?urn=urn:rts:video:l0719622> (accessed 28 Jun 2023).
- 68 Steimer N. Jahresbericht IGSU\_2022 2023.
- 69 IGSU. Über IGSU / IGSU IG saubere Umwelt: IG saubere Umwelt, 2022.  
<https://www.igsu.ch/de/ueber-igsu/ueber-igsu/> (accessed 17 Jun 2022).
- 70 Finger A. *Ergebnissicherung Runder Tisch Littering Tabakprodukte: Unofficial Documents available through Swiss association for tobacco control* 2022.
- 71 Ruggia L. Association suisse pour la prévention du tabagisme - News - La nouvelle campagne « verte » de Swiss Cigarette : entre « Greenwashing » et collecte de données privées, 2021. <https://www.at-schweiz.ch/fr/news-media/news?id=64&La-nouvelle-campagne-verte-de-Swiss-Cigarette-entre-Greenwashing-et-collecte-de-donnees-privées> (accessed 3 Apr 2023).
- 72 Patel M, Cuccia AF, Folger S, Benson AF, Vallone D, Novotny TE. Support for cigarette filter waste policies among US adults. *Tob Control* 2021: tobaccocontrol-2020-056451.
- 73 Tobacco Tactics. Greenwashing, 2022. <https://tobacotactics.org/wiki/greenwashing/> (accessed 17 Apr 2022).

- 74 Morgan JC, Jeong M, Mendel-Sheldon J, Noar SM, Ribisl KM, Brewer NT. The impact of cigarette pack anti-littering messages. *Addictive behaviors* 2022;126: 107184.
- 75 Basel Institute on Governance. About us, 2023. <https://baselgovernance.org/about-us> (accessed 28 Jun 2023).
- 76 Basel Institute on Governance. Code of Ethics REV Final.docx 2022.
- 77 Basel Institute on Governance. Governance and Funding, 2023. <https://baselgovernance.org/about-us/governance> (accessed 28 Jun 2023).
- 78 Imperial Brands. Brands of Choice, 2023. <https://www.imperialbrandsplc.com/brands-of-choice/cigarettes>.
- 79 Tobacco Tactics. PMI IMPACT - TobaccoTactics, 2023. <https://tobaccotactics.org/article/pmi-impact/> (accessed 28 Jun 2023).
- 80 Tobacco Tactics. List of Successful PMI IMPACT Applicants - TobaccoTactics, 2020. <https://tobaccotactics.org/article/list-of-successful-pmi-impact-applicants/> (accessed 28 Jun 2023).
- 81 Basel Institute on Governance. Annual Report 2021 2022.
- 82 Basel Institute on Governance. Wildlife crime - understanding risks, avenues for action: Part 1 - Illegal wildlife trade and financial crime 2021.
- 83 Basel Institute on Governance. Wildlife crime – a resource for business: Part 2 Illegality in the exotic pet trade 2021.
- 84 Basel Institute on Governance. Wildlife crime – a learning resource: Part 3 Forest crime and the illegal timber trade 2023.
- 85 World Health Organization. *Tobacco and its environmental impact: an overview*. Geneva: World Health Organization, 2017.
- 86 Grand Theatre Geneve. *Partners*. <https://www.gtg.ch/en/sponsorship/our-partners/>.
- 87 MAMCO. *SUPPORT US* 2023. <https://www.mamco.ch/en/1031/us>.
- 88 Tobacco Tactics. Pierre de Labouchere - TobaccoTactics, 2023. <https://tobaccotactics.org/wiki/pierre-de-labouchere/> (accessed 29 Mar 2023).
- 89 Zurkirchen L. *mm-jti-wildbienenparadies-en*. <https://www.jti.com/sites/default/files/local-files/ch/english/documents/news-documents/mm-jti-wildbienenparadies-en.pdf> (accessed 13 Mar 2023).
- 90 JTI. 50 Years: JTI Dagersellen 2021;2021.
- 91 British American Tobacco Switzerland. *La Fondation British American Tobacco Switzerland* 2021. [http://www.bat.ch/group/sites/BAT\\_A4KKEC.nsf/vwPagesWebLive/DOA2THQR](http://www.bat.ch/group/sites/BAT_A4KKEC.nsf/vwPagesWebLive/DOA2THQR).
- 92 Musée cantonal des Beaux-Arts. *Partners - Musée cantonal des Beaux-Arts*, 2023. <https://www.mcba.ch/en/partners/> (accessed 2 Jun 2023).
- 93 Bradley S. Should Swiss museums and festivals accept tobacco industry money? *swissinfo.ch* 2019.
- 94 STOP. 10 Things to Know about Big Tobacco’s Arts Sponsorship - STOP, 2021. <https://exposetobacco.org/news/big-tobacco-arts-sponsorship/> (accessed 2 Jun 2023).
- 95 PMI. Littering-Prävention, 2023. <https://www.pmi.com/markets/switzerland/de/nachhaltigkeit-engagement/littering-praevention> (accessed 21 Mar 2023).
- 96 Philip Morris International (PMI). Littering-Prävention, 2023. <https://www.pmi.com/markets/switzerland/de/nachhaltigkeit-engagement/littering-praevention> (accessed 14 Mar 2023).
- 97 Philip Morris International (PMI). PMI Launches “Our World Is Not an Ashtray” Initiative and Aims to Halve Plastic Litter from Products by 2025, 2020. <https://www.pmi.com/investor-relations/press-releases-and-events/press-releases-overview/press-release-details/?newsId=22656> (accessed 28 Jun 2023).

- 98 CARTO. Combat Litter: PMI Customer Story |, 2021. <https://carto.com/customer-stories/pmi-combat-litter> (accessed 28 Jun 2023).
- 99 World No Ashtray. Can AI help clean our cities? How artificial intelligence could help solve a big problem, 2023. <https://www.worldnoashtray.com/en/be-inspired/can-ai-help-clean-our-cities--how-artificial-intelligence-could-/> (accessed 28 Jun 2023).
- 100 Cortexia. Cortexia | Jens Rupp, 2022. <https://www.cortexia.ch/testimonial/jens-rupp/?lang=en> (accessed 28 Jun 2023).
- 101 Cortexia. Cortexia | Témoignages, ils nous font confiance, 2023. <https://www.cortexia.ch/temoignages/> (accessed 28 Jun 2023).
- 102 Geospatial World Forum. GWF-2021-Report 2022.
- 103 Innosuisse - Swiss Innovation Agency. Swiss Accelerator: Innosuisse supports 53 innovation projects by SMEs and start-ups, 2023. <https://www.innosuisse.ch/inno/en/home/media-and-events/newsroom/swiss-accelerator-decisions.html> (accessed 28 Jun 2023).
- 104 Innosuisse - Swiss Innovation Agency. Swiss Accelerator for start-ups and SMEs, 2023. <https://www.innosuisse.ch/inno/en/home/promotion-of-national-projects/swiss-accelerator.html> (accessed 28 Jun 2023).
- 105 aramis. Automatisierung de l'enfilage des feuilles de tabac - Basic data, 2022. <https://www.aramis.admin.ch/Grunddaten/?ProjectID=48662> (accessed 15 Aug 2023).
- 106 Tobacco Excise Tax, 2020. <https://www.ezv.admin.ch/ezv/en/home/information-companies/taxes-and-duties/importation-into-switzerland/tobacco-excise-tax.html>.
- 107 WHO Regional Office for Europe. Tobacco Taxation: Factsheet. [https://www.euro.who.int/\\_\\_data/assets/pdf\\_file/0007/250738/140379\\_Fact-sheet-Tobacco-Taxation-Eng-ver2.pdf](https://www.euro.who.int/__data/assets/pdf_file/0007/250738/140379_Fact-sheet-Tobacco-Taxation-Eng-ver2.pdf).
- 108 Bundesamt für Gesundheit BAG, Abteilung Prävention nichtübertragbarer Krankheiten, ed. *Hohe Preise senken den Konsum: Die Tabakbesteuerung ist eine wirksame Präventionsmassnahme. Ein hoher Preis wirkt vor allem bei jungen Menschen, denn er reduziert den Konsum. Der Ertrag aus der Tabakbesteuerung wird für die Finanzierung der AHV verwendet.*, 2020. <https://www.bag.admin.ch/bag/de/home/strategie-und-politik/politische-auftraege-und-aktionsplaene/politische-auftraege-zur-tabakpraevention/tabakpolitik-schweiz/tabaksteuer.html> (accessed 2 Dec 2020).
- 109 Tobacco Tactics S. The Price We Pay: Six Industry Pricing Strategies That Undermine Life\_Saving Tobacco Taxes 2023.
- 110 Buman D de, ed. *Tabaksteuergesetz. Änderung Loi sur l'imposition du tabac. Modification*, 2016. <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/amtliches-bulletin/amtliches-bulletin-die-verhandlungen?SubjectId=38977>.
- 111 Velarde Crézé C, Lebon L, Duperrex O, Faivre V, Pasche M, Cornuz J. Nouvelles cigarettes électroniques jetables « puffs » : consensus d'expert-e-s sur leur réglementation: New puff-like disposable electronic cigarettes: expert consensus on their regulation. *Revue medicale suisse* 2023;19: 181–5.
- 112 *Aufhebung des Verkaufsverbots bei Snus: Bern, 11.6.2019 - Snus (Mundtabak) darf neu in der Schweiz vertrieben werden. Die Aufhebung des Verkaufsverbots geht aus einem Bundesgerichtsentscheid vom 27. Mai 2019 hervor, der am 11. Juni 2019 veröffentlicht wurde.*, 2019. <https://www.bag.admin.ch/bag/de/home/das-bag/aktuell/news/news-011-06-2019.html>.
- 113 SwissTabac. Chiffres - SwissTabac, 2022. <https://swisstabac.ch/chiffres-graphiques/> (accessed 31 Mar 2023).
- 114 *Bundesgesetz über die Tabakbesteuerung, vom 1969* (Stand am 2017). [https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1969/645\\_665\\_663/fr](https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1969/645_665_663/fr).

- 115 Dobler M. *Le Conseil fédéral peut-il imaginer refondre le système d'imposition et de subventionnement de la culture du tabac?: 19.3637 Interpellation* 2019.
- 116 BAG BfG. Hohe Preise senken den Konsum, 2022. <https://www.bag.admin.ch/bag/de/home/strategie-und-politik/politische-auftraege-und-aktionsplaene/politische-auftraege-zur-tabakpraevention/tabakpolitik-schweiz/tabaksteuer.html> (accessed 31 Mar 2023).
- 117 FOCBS, Federal Office for Customs and Border Security. Federal Office for Customs and Border Security, 2023. <https://www.bazg.admin.ch/bazg/en/home.html> (accessed 31 Mar 2023).
- 118 lettrafot. Schweizer Tabakpflanzer: Vom Aussterben bedroht? *Tabak, Drinks and more* 2021.
- 119 *Importance économique de l'industrie du tabac pour la Suisse: Rapport 9. À l'intention de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des États (CSSS-E)*. Berne, 2019.
- 120 Friedli D. Schweizer Tabak: Das Kraut, das niemand braucht: Schweizer Raucher subventionieren mit Millionen Tabak, der sich nicht zum Rauchen eignet. 2019.
- 121 *Verordnung über die Produzenten- und Fabrikantenpreise für Inlandtabak: 916.116.4*, 1996. [https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1997/435\\_435\\_435/de](https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1997/435_435_435/de).
- 122 Portal ARH People and institutions. Alber, Gernot--DB6151, 2023. [https://www.historerurale.ch/pers/personnes/Alber,\\_Gernot\\_\\_DB6151.html](https://www.historerurale.ch/pers/personnes/Alber,_Gernot__DB6151.html) (accessed 31 Mar 2023).
- 123 lettrafot. Tabak aus der Schweiz. *Tabak, Drinks and more* 2022.
- 124 Olivier Pauchard, , , swissinfo.ch. Tabak oder ein sterbendes Stück Schweizer Kultur. *swissinfo.ch* 2015.
- 125 U.S. National Cancer Institute and World Health Organization. *The Economics of Tobacco and Tobacco Control: IN COLLABORATION WITH WORLD HEALTH ORGANISATION*. Bethesda, MD, US / Geneva, 2016. <https://cancercontrol.cancer.gov/brp/tcrb/monographs/monograph-21>.
- 126 *Directive 2014/40/UE*, 2014.
- 127 BAG BfG. E-Zigaretten Politik in den Kantonen, 2023. <https://www.bag.admin.ch/bag/de/home/strategie-und-politik/politische-auftraege-und-aktionsplaene/politische-auftraege-zur-tabakpraevention/tabakpolitik-kantone/e-zigarette.html> (accessed 31 Mar 2023).
- 128 BLV, Bundesamt für Lebensmittelsicherheit und Veterinärwesen. E-Zigaretten, 2022. <https://www.blv.admin.ch/blv/de/home/gebrauchsgegenstaende/e-zigaretten.html> (accessed 31 Mar 2023).
- 129 BAG BfG. E-Zigaretten Politik in den Kantonen, 2021. <https://www.bag.admin.ch/bag/de/home/strategie-und-politik/politische-auftraege-und-aktionsplaene/politische-auftraege-zur-tabakpraevention/tabakpolitik-kantone/e-zigarette.html#:~:text=E%2DZigaretten%20fallen%20momentan%20in%20den%20Geltungsbereich%20des%20Lebensmittelgesetzes.&text=Das%20Bundesgesetz%20zum%20Schutz%20vor,in%20der%20Schweiz%20vertrieben%20werden.> (accessed 11 Feb 2022).
- 130 Gemeinde Dagmersellen. Gemeinderat – Gemeinde Dagmersellen, 2023. <https://dagmersellen.ch/gemeinde/politik/gemeinderat/> (accessed 24 Mar 2023).
- 131 FSIO, Federal Social Insurance Office. Tasks of the FSIO, 2023. <https://www.bsv.admin.ch/bsv/en/home/fsio/aufgaben.html> (accessed 3 Apr 2023).
- 132 compenswiss. compenswiss: Home, 2023. <https://www.compenswiss.ch/en/home> (accessed 3 Apr 2023).

- 133 Maurisse M, Giroud F, Rudaz M. Charbon, pétrole et tabac: Nos cotisations AVS ne font pas du bien à la planète. *Tamedia Publications romandes S.A.* 2023.
- 134 Maurisse M. Caisses de pensions publiques: Compenswiss et Publica refusent de lâcher les cigarettiers. *24 Heures* 2023.
- 135 Bundesamt für Gesundheit (BAG), Abteilung Prävention nichtübertragbarer Krankheiten. Zahlen & Fakten: Tabak, 2023. <https://www.bag.admin.ch/bag/de/home/zahlen-und-statistiken/zahlen-fakten-zu-sucht/zahlen-fakten-zu-tabak.html> (accessed 15 Feb 2021).
- 136 EPA EP. Berufliche Vorsorge, 2023. <https://www.epa.admin.ch/epa/de/home/themen/berufliche-vorsorge.html> (accessed 3 Apr 2023).
- 137 parlament.ch. 22.3292 | Investiert die Publica noch in die Tabakindustrie? | Amtliches Bulletin | Das Schweizer Parlament, 2022. <https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/amtliches-bulletin/amtliches-bulletin-die-verhandlungen?SubjectId=57826> (accessed 2 Jun 2023).
- 138 Bohm A. Lungenliga: Pensionskasse des Bundes investiert in Tabakkonzerne. *Nau.ch* 2023.
- 139 STOP. What Big Tobacco's Environmental, Social and Governance Reports Are Missing - STOP, 2022. <https://exposetobacco.org/news/environmental-social-and-governance-esg/> (accessed 2 Jun 2023).
- 140 Staff R. Norway expels 17 tobacco producers from SWF. *Reuters Media* 2010.
- 141 Plozza E. Klimakompensation unter Druck - Myclimate reagiert auf Kritik und ändert eigenes Wording, 2023. <https://www.srf.ch/news/schweiz/klimakompensation-unter-druck-myclimate-reagiert-auf-kritik-und-aendert-eigenes-wording> (accessed 1 May 2023).
- 142 Erard L-O. Neutralité carbone certifiée pour Philip Morris: Le cigarettier, qui cherche à améliorer son image, réduit ses émissions de CO2. Le site neuchâtois est le deuxième du groupe à obtenir un label de neutralité carbone. *Arcinfo* 2021.
- 143 STOP. Our World Is Being Burned by Tobacco - STOP, 2023. <https://exposetobacco.org/campaigns/burned-by-tobacco/> (accessed 1 May 2023).
- 144 Schweizer Radio und Fernsehen (SRF). Initiative «Kinder ohne Tabak» - Tabakwerbeverbot: Gegner sehen Eingriff in Wirtschaftsfreiheit, 2022 (accessed 21 Mar 2023).
- 145 Bergamin F. Where do toxins from tobacco attack DNA?: It is known that toxins in tobacco smoke can change our DNA – but where exactly in the genome they do this has been a mystery. A new approach developed by researchers at ETH Zurich now brings light into the darkness. In the future, this could make it easier than ever to determine the safety of many chemical substances., 2023. <https://ethz.ch/en/news-and-events/eth-news/news/2023/02/where-do-toxins-from-tobacco-attack-dna.html> (accessed 27 Feb 2023).
- 146 Jiang Y, Mingard C, Huber SM, Takhaviev V, McKeague M, Kizaki S, et al. Quantification and Mapping of Alkylation in the Human Genome Reveal Single Nucleotide Resolution Precursors of Mutational Signatures. *ACS Cent. Sci.* 2023.
- 147 Walser T, Cui X, Yanagawa J, Lee JM, Heinrich E, Lee G, et al. Smoking and lung cancer: the role of inflammation. *Proceedings of the American Thoracic Society* 2008;5: 811–5.
- 148 O'Connor R, Durkin SJ, Cohen JE, Barnoya J, Henriksen L, Hill SE, et al. Thoughts on neologisms and pleonasm in scientific discourse and tobacco control. *Tob Control* 2021;30: 359–60.

- 149 Bero LA. Tobacco industry manipulation of research. *Public health reports (Washington, D.C. : 1974)* 2005;120: 200–8.
- 150 Swiss National Science Foundation (SNSF). National partners, 2023. <https://www.snf.ch/en/ekkTUSTNJ3bUHTkD/page/aboutus/partners/national-partners> (accessed 27 Mar 2023).
- 151 Egger M. *Response to your letter “Ethical issues raised by co-funding of SNSF Grants by Philip Morris International”*. Letter. Bern 2023.
- 152 Mauron A, Morabia A, Pergener T, Rochat T. *Rapport d’enquête dans l’affaire du Pr. Ragnar Rylander*. Genève, 2004. [http://www.unige.ch/rectorat/pdf/Rapport\\_Rylander.pdf](http://www.unige.ch/rectorat/pdf/Rapport_Rylander.pdf).
- 153 Simpson D. European Union: shock at Rylander appointment. *Tob Control* 2004;13: 323.
- 154 Flegel S. Partners, 2023. <https://www.sib.swiss/about/partners#partners-institutions> (accessed 1 May 2023).
- 155 State Secretariat for Education, Research and Innovation SERI. State Secretariat for Education, Research and Innovation, 2023. <https://www.sbf.admin.ch/sbf/en/home/seri/seri.html> (accessed 1 May 2023).
- 156 Flegel S. Funding sources, 2023. <https://www.sib.swiss/about/funding-sources> (accessed 1 May 2023).
- 157 Flegel S. Organization, 2023. <https://www.sib.swiss/about/organization> (accessed 1 May 2023).
- 158 Briggs J, Vallone D. The Tobacco Industry's Renewed Assault on Science: A Call for a United Public Health Response. *Am J Public Health* 2022;112: 388–90.
- 159 Wirtschaftsförderung Luzern. Lokal und vernetzt, 2023. <https://www.luzern-business.ch/de/das-sind-wir/netzwerkpartner?page=2>.
- 160 PMI S. *La filière tabacole suisse – quo vadis? une invitation de Philip Morris Suisse en collaboration avec SwissTabac*. Letter 2022.
- 161 Council of States. Declaration of Interests (DE), 2023. <https://www.parlament.ch/centers/documents/de/interessen-sr.pdf> (accessed 22 Mar 2021).
- 162 National Council. Declaration of Interests (DE), 2023. <https://www.parlament.ch/centers/documents/de/interessen-nr.pdf> (accessed 22 Mar 2021).
- 163 *Federal Act on the Federal Assembly: 171.10*. <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2003/510/en> (accessed Status as of 11 Dec 2020).
- 164 Vuilleumier M. Funding of political life in Switzerland still lacks transparency: Switzerland is known for its system of direct democracy and part-time politicians, but also for its lack of transparency when it comes to funding of political parties and campaigns. *Swissinfo* September 25,;2020.
- 165 ATS. Oui à la transparence sur le financement des partis à Schaffhouse: Une initiative des Jeunes socialistes «pour la transparence dans le financement des partis politiques» a été acceptée par 53,8%. *letemps* 9 février;2020.
- 166 Del Favero L. Tabakwerbeverbot: Lobby finanziert Nein-Komitee mit: Philip Morris & Co. lehnen sich gegen die Initiative für ein Tabakwerbeverbot auf. Dazu gehört auch eine finanzielle Unterstützung der Nein-Kampagne. *Nau.ch* 2022.
- 167 Christophe Berdat. *LinkedIn Profile Christophe Berdat* 2021. <https://www.linkedin.com/in/christophe-berdat-043304/>.
- 168 Des BKB BB. Beschaffungskonferenz des Bundes, 2023. <https://www.bkb.admin.ch/bkb/de/home.html> (accessed 24 Mar 2023).

- 169 Caroline de Buman. Caroline de Buman | LinkedIn, 2023. <https://www.linkedin.com/in/caroline-de-buman/> (accessed 24 Mar 2023).
- 170 Aargauer Zeitung. Thomas Borer ergatterte sich einen Lobbyisten-Badge für das Bundeshaus: Sie sind bei Interessenvertretern äusserst beliebt: die Zutrittsausweise zum Bundeshaus, von denen jeder Parlamentarier zwei zur Verfügung hat. Der Ex-Diplomat Thomas Borer ist nun in den Reihen der SVP fündig geworden. *Aargauer Zeitung* 05.12.;2019.
- 171 KPMG/Philipp Morris Products SA. Project Stella - Illegal Manufacturing within the EU - KPMG Report 2019.
- 172 Tobacco Tactics. KPMG - TobaccoTactics, 2021. <https://tobaccotactics.org/article/kpmg/> (accessed 28 Jun 2023).
- 173 Jeannet A. Ursula Oesterle de l'EPFL, ou la disruption par l'exemple. *Le Temps* 2022.
- 174 Caroline Kuyper. Experience | Caroline Kuyper | LinkedIn, 2023. <https://www.linkedin.com/in/caroline-kuyper-aaa4a74/details/experience/> (accessed 2 Jun 2023).
- 175 Frédéric Rauss. Caroline Kuyper nouvelle vice-présidente des finances de l'EPFL 09.12.16.
- 176 EPFL Magazine. Caroline Kuyper, vice-présidente associée pour les participations 12.11.20.
- 177 Tobacco Tactics. Revolving Door - TobaccoTactics, 2019. <https://tobaccotactics.org/wiki/revolving-door/> (accessed 24 Mar 2023).
- 178 Lobbywatch.ch. Tabak, 2023. <https://lobbywatch.ch/de/daten/lobbygruppe/133/Tabak> (accessed 24 Mar 2023).
- 179 Monetas. Didier Saner, Beaucourt, 2023. <https://www.monetas.ch/it/684/Manager-data-Didier-Saner-Trimbach-Beaucourt.htm?ident=jz%2BDeTTx8la4yAWxA8WUetMF7Lhm0IL52ZxE07fh%2FYE%3D> (accessed 31 Mar 2023).
- 180 Alber G. 1995\_05\_586, 1995. [https://www.agrarforschungschweiz.ch/wp-content/uploads/2019/12/1995\\_05\\_586.pdf](https://www.agrarforschungschweiz.ch/wp-content/uploads/2019/12/1995_05_586.pdf) (accessed 31 Mar 2023).
- 181 M. Janoušková, N. Lugon-Moulin, F. Martin, and M. Vosátka. The Effect of Fertilization and Mycorrhiza on Cadmium Uptake by Tobacco, 2009. <https://sciendo.com/pdf/10.2478/cttr-2013-0864> (accessed 31 Mar 2023).
- 182 Keller C, Marchetti M, Rossi L, Lugon-Moulin N. Reduction of Cadmium Availability to Tobacco (*Nicotiana tabacum*) Plants using Soil Amendments in Low Cadmium-contaminated Agricultural Soils: A Pot Experiment. *Plant Soil* 2005;276: 69–84.
- 183 Andreane Jordan Meier. Andreane Jordan Meier | LinkedIn, 2023. <https://www.linkedin.com/in/ajordanmeier/> (accessed 31 Mar 2023).
- 184 Rippstein J. Andreane Jordan Meier, Vaudoise de marque. *Le Temps* SA 2018.
- 185 swissinfo.ch/mga. BAT to close cigarette making factory in Switzerland. *swissinfo.ch* 2022.
- 186 Meier AJ. Consultation fédérale: projet de révision partielle de la loi fédérale sur les produits du tabac et les cigarettes électroniques | État de Vaud, 2022. <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/decisions-du-conseil-detat/seance-du-conseil-detat/decision/decision/b4a35a23-84dc-4f83-8375-deca5697b44f> (accessed 2 Jun 2023).
- 187 État de Vaud. Le Conseil d'Etat annonce le départ d'Andreane Jordan Meier | État de Vaud, 2022. <https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/cheffe-de-departement/service-de-la-promotion-de-leconomie-et-de-linnovation-spei/news/16348i-le-conseil-detat-annonce-le-depart-dandreane-jordan-meier> (accessed 2 Jun 2023).

- 188 Der Schweizerische Bundesrat. Bundespersonalverordnung (BPV), 2012.  
<https://fedlex.data.admin.ch/filestore/fedlex.data.admin.ch/eli/cc/2001/319/20130701/de/pdf-a/fedlex-data-admin-ch-eli-cc-2001-319-20130701-de-pdf-a.pdf>.
- 189 Tribunal fédéral. 6B\_220/2022 31.10.2022 -, 2022.  
[https://www.bger.ch/ext/eurospider/live/fr/php/aza/http/index.php?highlight\\_docid=aza%3A%2F%2Faza://31-10-2022-6B\\_220-2022&lang=fr&zoom=&type=show\\_document](https://www.bger.ch/ext/eurospider/live/fr/php/aza/http/index.php?highlight_docid=aza%3A%2F%2Faza://31-10-2022-6B_220-2022&lang=fr&zoom=&type=show_document)  
(accessed 2 Jun 2023).